Quels apports d'une démarche de Plan de Paysage aux enjeux des espaces agricoles d'un territoire ? Le cas d'une communauté de communes béarnaise

Pauline Héard

▶ **To cite this version:**

Pauline Héard. Quels apports d'une démarche de Plan de Paysage aux enjeux des espaces agricoles d'un territoire ? Le cas d'une communauté de communes béarnaise. Sciences agricoles. 2015. dumas-01241946

HAL Id: dumas-01241946

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01241946

Submitted on 11 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AGROCAMPUS OUEST

☑ **CFR Angers**

☐ **CFR Rennes**

CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Année universitaire : 2014-2015

Spécialité :Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Ingénierie des territoires

Mémoire de Fin d'Études

☑ díIngÈnieur de líInstitut SupÈrieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

☐ de Master de líInstitut SupÈrieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

☐ d'un autre Ètablissement (Ètudiant arrivÈ en M2)

Quels apports d'une démarche de Plan de Paysage aux enjeux des espaces agricoles d'un territoire ? Le cas d'une communauté de communes béarnaise.

Par : Pauline HEARD

Soutenu à Angers le 11 septembre 2015

Devant le jury composé de :

Président : Fanny Romain

Maître de stage : Xalbat Etchegoin

Enseignant référent : David Montembault

Autres membres du jury (Nom, Qualité)

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

Confidentialité :

☐ Non ☐ Oui si oui : ☐ 1 an ☐ 5 ans ☐ 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible[1].
A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant).
Date et signature du maître de stage[2] :

Droits d'auteur :

L'auteur[3] autorise la diffusion de son travail

☒ Oui ☐ Non

Si oui, il autorise

☐ la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

☐ la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

☒ la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

Date et signature de l'auteur :

16 septembre 2015

Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant :

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé

☐ Oui ☐ Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.
Si oui, il autorise

☐ la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

☐ la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

☐ la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.
(2) Signature et cachet de l'organisme
(3).Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études
(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement mes deux référents au CAUE 64, Agnès Ducat, paysagiste conseillère et Xalbat Etchegoin, urbaniste, pour la confiance qu'ils m'ont accordée dans le cadre des missions qui m'ont été confiées. Je les remercie également pour l'ensemble des discussions très enrichissantes partagées sur le paysage et leur métier.

Merci à toute l'équipe du CAUE 64 pour son accueil et l'environnement de travail privilégié.

Merci à M. David Montembault pour l'accompagnement de ce travail.

Merci à l'ensemble de la promotion IT 2015 pour les échanges d'expérience à distance.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

PARTIE I : LES ENJEUX CONTEMPORAINS DES ESPACES RURAUX ET LEUR TRANSCRIPTION DANS LES PAYSAGES..... 4

A / L'ESPACE RURAL : ÉVOLUTION DES MODÈLES AGRICOLES, DES PAYSAGES AGRAIRES ET DES ACTEURS..... 4

1- Espace rural et paysages agraires, éléments de définition.....4
2- Les espaces agricoles contemporains: entre paysages agraires hérités et nouvelles formes spatiales..... 5
a- Evolution des logiques agricoles dans l'histoire récente
b- Vers de nouveaux modèles
3- La rurbanisation des espaces ruraux comme nouveau contexte social..... 8
a- De l'exode au retour dans les campagnes
b- De nouveaux acteurs pour l'espace rural

B/ UN NOUVEAU PARADIGME POUR UNE ACTIVITÉ AGRICOLE « MULTI-FONCTIONS » ET SOUTENABLE..... 9

1- Agriculture, paysages agricoles et multifonctionnalité..... 9
2- L'activité agricole gestionnaire du cadre de vie et du paysage: un nouveau regard sur les campagnes..... 10
3- L'évolution des politiques publiques en faveur d'une activité multi-fonctionnelle..... 11
4- En conclusion : défis et enjeux des paysages agricoles actuels..... 13

C/ LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS DE NAY : DIVERSITÉ DES TERROIRS ET CONCENTRÉ D'ENJEUX PAYSAGERS LIÉS À L'AGRICULTURE..... 14

1- Présentation générale du contexte géographique et paysager du territoire..... 14
a- Un territoire administratif qui regroupe des entités paysagères très diverses
b- Un territoire rural sous forte influence périurbaine
2- Les espaces montagnards: déprise pastorale et paysages agraires supports de tourisme..... 18
a- L'héritage d'une occupation agro-pastorale intensive
b- Evolutions des paysages pastoraux
c- Enjeux soulevés
3- Les espaces de coteaux : paysage d'élevage hérité et changement d'échelle de l'activité..... 20
a- La mise en place d'un paysage de bocage et polyculture
b- Evolution et enjeux du paysage de piémont

4- Les espaces de plaine : paysage intensif de maïssiculture, maraîchage et étalement urbain..... 22
a- De nombreux changements de structures agricoles dans l'histoire de la plaine
b- Vers une nouvelle spécialisation en plaine maraîchère ?
c- Enjeux

PARTIE II : LE PLAN DE PAYSAGE COMME LEVIER D'ACTION POUR UN PROJET SUR LES ESPACES AGRICOLES DE L'INTERCOMMUNALITÉ..... 25

A/ LA DÉMARCHE DES PLANS DE PAYSAGE : UN PROJET TERRITORIAL PARTAGÉ..... 25

1- Qu'est ce qu'un Plan de Paysage ?..... 25
a- Définition et historique de l'outil
b- La méthode: une démarche en quatre temps pour un projet de territoire à l'échelle intercommunale
2- Les spécificités de l'approche paysagère..... 27
3- Historique et contexte de la démarche sur la communauté de commune du Pays de Nay..... 28

B/ LES APPORTS POTENTIELS DU PLAN DE PAYSAGE À LA RÉFLEXION SUR LES ESPACES AGRICOLES..... 30

1- Révéler et valoriser les spécificités des terroirs, et comprendre les logiques agricoles anciennes et contemporaines..... 30
2- Croiser les enjeux des espaces agricoles avec l'ensemble des enjeux de paysage : une approche transversale..... 31
3- Ouvrir le débat et réunir les acteurs pour un projet concerté..... 31
4- Définir un projet spatial commun pour le développement de l'espace rural..... 32

C/ BILAN INTERMÉDIAIRE ET PERSPECTIVES POUR LA RÉUSSITE DU PROJET DE LA CCPN..... 33

1- Les outils mobilisés dans les premières phases du projet et leurs apports au débat sur les enjeux des paysages agricoles..... 34
a- Outils de diagnostic et concertation
b- Outils de communication et sensibilisation
2- Des actions concrètes à impulser dans la suite du projet, quelques pistes concernant les paysages agraires..... 37

CONCLUSION..... 39

BIBLIOGRAPHIE..... 40
SITOGRAPHIE..... 42

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ALUR - (Loi 2014) pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

AOC - Appellation d'Origine Controllée

CAUE - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et Environnement

CCPN - Communauté de Commune du Pays de Nay

COPIL - Comité de Pilotage

DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPCI - Etablissement Public de Coopération Intercommunale

IGP - Indication Géographique Protégée

INAO - Institut National des Appellations d'Origine
(Institut national de l'origine et de la qualité)

INSEE - Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

PAC - Politique Agricole Commune

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PLU - Plan Local d'Urbanisme

SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SAU - Surface Argricole Utilisée

SCoT - Schéma de Cohérence Territoriale

SIE - Surface d'Interêt Ecologique

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I: Carte de localisation du territoire de la CCPN

ANNEXE II: Relief, hydrographie et réseau routier du Pays de Nay

ANNEXE III: Détail de légende des Unités Paysagères du Pays de Nay

ANNEXE IV: Evolution de la tache urbaine sur la CCPN de 1950 à 2010

ANNEXE V: Carte des systèmes de cultures sur 24 communes de la CCPN

ANNEXE VI: Géomorphologie du secteur montagnard de la CCPN

ANNEXE VII: Organisation en étage des vallées pyrénéennes

ANNEXE VIII: L'architecture traditionnelle liée à l'agropastoralisme

ANNEXE IX: Illustration du phénomène de progression forestière en vallée de l'Ouzom

ANNEXE X: Organisation du casala

ANNEXE XI: Observation des évolutions de l'espace agricole de collines du bas Ouzom en photographies aériennes comparées

ANNEXE XII: Exemple de fiche de préconisation paysagère de la Charte Paysagère et Architecturale du Pays de Nay

ANNEXE XIII: Questionnaire de l'enquête Plan de Paysage Pays de Nay

ANNEXE XIV: Cartographie des enjeux spatialisés de l'unité «Vallée de l'Ouzom»

ANNEXE XV: Fiche synthétique du diagnostic paysager de l'unité vallée étroite

ANNEXE XVI: Tableau des enjeux et propositions d'action pour l'unité «vallée de l'Ouzom»

Liste des figures

Figure 1: Paysage du Pays de Nay : un visage rural et agricole dominant, au pied de la chaîne Pyrénénne béarnaise.
Figure 2: Schéma illustrant les composantes de la structure physique d'un paysage agricole
Figure 3: croquis d'illustration : imbrication des espaces agricoles et résidentiels dans la plaine du Pays de Nay suite à un important phénomène d'étalement urbain.
Figure 4 : l'entretien des paysages dans le schéma de la multifonctionnalité de l'agriculture.
Figure 5: Schéma du modèle multifonctionnel de la campagne
Figure 6 : Historique synthétique des évolutions de la Politique Agricole Commune Européenne
Figure7 : Carte de la communauté de communes du Pays de Nay: Un territoire aux portes des vallées pyrénéennes, à cheval sur deux régions.
Figure 8: Le découpage en unités paysagères du territoire, d'après l'Atlas départemental des paysages
Figure 9: Unités paysagères du Pays de Nay
Figure 10: L'exploitation des terres de montagne: l'étagement des surfaces
Figure 11: Résumé des facteurs de déprise agricole sur les territoires montagnards de la CCPN
Figure 12: Organisation de la structure agraire héritée des zones de coteau
Figure 13: De la différenciation des terroirs à la spécialisation maïssicole et herbagère de la plaine de Nay
Figure 14: Les murets de pierre diparaissent en plaine faute d'usage
Figure 15: Les paysages de plaine dominés par les cultures de maïs
Figure 16: Carte des collectivités lauréates de l'appel à projet Plan de Paysage
Figure 17: La démarche projet de territoire
Figure 18: L'approche paysagère basée sur la compréhension des interactions entre les différents éléments paysagers
Figure 19: Articulation de la démarche Plan de Paysage au sein des autres politiques du territoire
Figure 20: Organisation des différents acteurs dans la gouvernance du projet
Figure 21: Faire comprendre les effets de l'absence de stratégie urbaine sur la consommation du foncier agricole en montrant le paysage...
Figure 22: Vers une plaine maraîchère ?
Figure 23: La concertation par le travail collectif sur le paysage
Figure 24: Elements de discussion autour du paysage maïssicole
Figure 25: Résultats de l'enquête photographique

Liste des tableaux

Tableau 1: Principaux changements du modèle agricole d'après guerre
Tableau 2: Liste des SIE donnant droit à des aides du paiement vert de la nouvelle PAC 2015.
Tableau 3: Tableau des pistes d'actions envisageables

INTRODUCTION

« Le jardin du Béarn »

L'expression, utilisée par la communauté de commune du Pays de Nay pour qualifier son territoire, révèle la mise en avant d'un visage agricole riche. Située à l'Est de Pau, à cheval sur les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, l'aire administrative de l'EPCI[1] s'étend sur le piémont béarnais, avec une extension récente au Sud dans les hauteurs des montagnes pyrénéennes.
La montagne, avec la présence de la chaîne des Pyrénées au Sud, panorama monumental perceptible en tous points de vue du territoire, est un référent collectif très fort en terme de paysage (Figure 1) . Mais c'est également le caractère rural du territoire et ses paysages agricoles qui sont évoqués pour caractériser la région. (DI MEO G.,SAUVAITRE C., SOUFFLET F., 2004). Les activités agricoles ont effectivement eu un rôle prépondérant dans la mise en place des paysages du Pays de Nay, et la majorité de l'occupation de l'espace leur est encore aujourd'hui consacrée. Les paysages de campagne, de montagne et la ruralité font donc référence sur ce territoire, et parmi l'ensemble des usages de l'espace qui produisent les formes matérielles du paysage, l'agriculture tient un rôle prépondérant.

Figure 1: Paysage du Pays de Nay : un visage rural et agricole dominant, au pied de la chaîne Pyrénénne béarnaise. (Heard, 2015)

Une des particularités de la zone géographique étudiée est de rassembler, au sein d'une même unité administrative relativement petite, des entités paysagères extrêmement distinctes entre elles. La géomorphologie de la région, qui articule montagne, piémont, plaine et coteaux, regroupe en effet des zones aux caractères topographiques très contrastés avec lesquelles les usages de l'espace doivent composer. La concentration d'une grande variété des paysages liée aux contrastes de terroirs est bien reconnue par l'ensemble des acteurs, en témoigne le « leitmotiv » choisi par la communauté de communes pour sa communication territoriale: « *Pays de Nay : un condensé de Pyrénées* ».
Dès la première approche de ce territoire on constate cependant que les valeurs accordées à chacun de ces paysages différenciés sont parfois radicalement opposées, notamment dans le discours de certains élus:

[1] Établissement Public de Coopération Intercommunale, ici la communauté de commune.

« La plaine, c'est moche, alors que le piémont, je m'y retrouve, c'est joli »
« La détérioration est surtout visible sur la plaine […]. Le remembrement a fait beaucoup de dégâts dans le paysage, du maïs, du maïs et rien que du maïs l'été et le désert l'hiver […]. »
« La montagne, on est dans un autre monde, c'est beau, c'est préservé, c'est entretenu, il n'y a rien à dire »[1]

Ces quelques échantillons de discours illustrent le fait que l'influence des activités agricoles sur le paysage rural est tantôt soulignée positivement par l'opinion publique, tantôt associée à des conséquences négatives, en contradiction avec la qualité de l'espace. (GUILLAUMIN, 2008). Le contexte des territoires ruraux, de la « campagne », évolue sous l'influence de différents facteurs (politiques, sociaux, démographiques, techniques…). Les paysages sont au cœur de ces transformations rurales et agricoles, par la recomposition des formes physiques du paysage produites d'une part, et d'autre part par la modification des perceptions, des attentes et des valeurs qui leur sont associées.

> « Le paysage rural, hier comme aujourd'hui, demeure un produit de l'agriculture, à une nouveauté près, considérable: hier le paysage était une résultante ou une conséquence, aujourd'hui il est, en soi, une production... et un appel pour l'agriculture. Le paysage ne s'hérite plus, il se construit ou se reconstruit » (HERVIEU, 2002)

Dans cette préface des travaux de l'ouvrage « A qui appartient l'espace rural ? » (2002), Bertrand Hervieu associe aux paysages agricoles la notion de construction, impliquant l'idée de paysages choisis, planifiés et non plus subis. Le regard actuel porté sur les paysages ruraux fait des espaces agricoles et de leurs enjeux des supports de projet, de projet de paysage.

C'est dans une démarche de projet de paysage que s'est justement engagé la communauté de commune du Pays de Nay. Après avoir engagé des travaux de 2011 à 2013 pour la définition d'une Charte Architecturale et Paysagère, et initié la construction d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) rural en 2012, elle s'est saisie de l'opportunité de l'appel à projet « Plan de Paysage » lancé par le MEDDE en février 2013. Ce plan de paysage est appuyé et accompagné par le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) des Pyrénées-Atlantiques[2], auquel a été confié la maîtrise d'œuvre des deux premières phases techniques du plan. La réflexion développée ici s'inscrit donc dans le contexte de l'expérience de cette étude et choisi, parmi les divers enjeux paysagers de la zone d'étude (liés par exemple aux formes urbaines, aux activités industrielles, à l'architecture...) de s'attacher aux paysages agraires et à la manière dont l'outil « plan de paysage du Pays de Nay » répond aux enjeux qu'ils portent.

Quels sont alors les apports d'une démarche de Plan de Paysage aux enjeux des espaces agricoles d'un territoire, ici l'intercommunalité du Pays de Nay ?

---

[1] Les éléments de discours reportés ici sont issus soit d'entretiens particuliers avec les élus du territoire, soit d'ateliers rassemblant un comité d'élus autour des questions de paysage, soit d'une enquête papier à destination des habitants.

[2] Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques est un organisme associatif, créé par le Conseil général, en application de la loi du 3 janvier 1977 dite sur l'Architecture. Ses missions concernent plusieurs domaines du cadre de vie : l'architecture, l'urbanisme, l'environnement, les paysages et le développement durable, à travers des actions de conseils, de sensibilisation, de formation et d'information.

Sur la communauté de communes, le socle physique du paysage est porteur de pratiques agricoles variées avec leurs enjeux propres, et, comme l'ensemble de l'espace rural français, il est concerné par des évolutions dans les contextes agricole, politique et social. Partant de ce constat, une question préalable sera étudiée en première partie:

- Quels sont les éléments de conjoncture qui font évoluer les espaces ruraux et quelles en sont les conséquences sur les paysages agraires ?

On s'attachera ensuite à présenter dans quelle mesure les paysages du Pays de Nay expriment ce contexte et les enjeux qui en découlent.

Dans le but de se doter d'un projet partagé pour ses paysages, la CCPN[1] mobilise une démarche de Plan de Paysage. A partir du cadre posé en première partie sur les caractéristiques des paysages agricoles, on posera dans un deuxième temps l'interrogation suivante :

- En quoi le Plan de Paysage peut-il constituer une réponse aux enjeux des paysages de l'activité agricole ?

Après avoir présenté les spécificités de l'outil Plan de Paysage, on discutera de ses apports face aux problématiques des espaces agricoles, en s'appuyant sur un bilan de la démarche du territoire d'étude et en proposant des pistes pour sa continuation.

[1] Communauté de Communes du Pays de Nay

Partie I

Les enjeux contemporains des espaces ruraux et leur transcription dans les paysages.

A / L'espace rural : évolution des modèles agricoles, des paysages agraires et des acteurs.

1- Espace rural et paysages agraires, éléments de définition.

Avant d'analyser le contexte d'évolution des paysages ruraux, il convient de préciser le cadre des notions utilisées pour parler de l'espace concerné : le milieu rural, les paysages agraires et le terroir.
La définition courante donnée de « l'**espace rural** » français défini ainsi les territoires sur la base de critères morphologiques qui sont : une faible densité relative de population, la discontinuité du bâti, et une emprise importante des activités agricoles en terme de surfaces occupées. L'emprise de l'activité agricole actuelle est à hauteur de 59% de la superficie française métropolitaine. (MORA, 2008) En ce sens, on considèrera que l'espace rural contient l'espace agricole. (HERVIEU, 2006). Selon l'INSEE[1], l'espace rural concerne 70% du territoire français et deux tiers des communes.
Les fortes mutations de ce type d'espace, qu'on associe également aux « campagnes » sont à l'origine de nombreuses discussions et remises en cause de la définition de la notion de ruralité. Dans ce mémoire, on parlera donc simplement de la campagne par opposition classique aux zones urbaines, et des paysages ruraux principalement en tant que paysages d'un espace à vocation agricole dominante.

Le paysage agraire:
Pour parler de paysage, on considère à la fois la dimension physique de « l'objet » paysage, ses formes matérielles, et les perceptions, les représentations qui y sont associées.
Les structures matérielles du paysage agraire peuvent être abordées comme le produit du fonctionnement des systèmes agricoles dans l'espace. Les grands traits paysagers agraires peuvent être analysés à travers l'organisation de la structure agricole (Figure 2), qui comprend :

- L'habitat rural (ses fonctions, organisation, implantation...)
- La morphologie agraire, c'est à dire l'aménagement agricole (la forme, la taille et l'organisation du parcellaire, les chemins, les aménagements hydrauliques, les haies...)
- Les systèmes de culture (choix des espèces, de l'assolement, des techniques...)

L'organisation du bâti et la morphologie agricole sont les éléments les plus stables dans la physionomie du paysage agricole, relativement aux systèmes de cultures qui varient souvent à des échelles de temps plus courtes, en fonction des choix humains et des dynamiques naturelles.

[1] Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

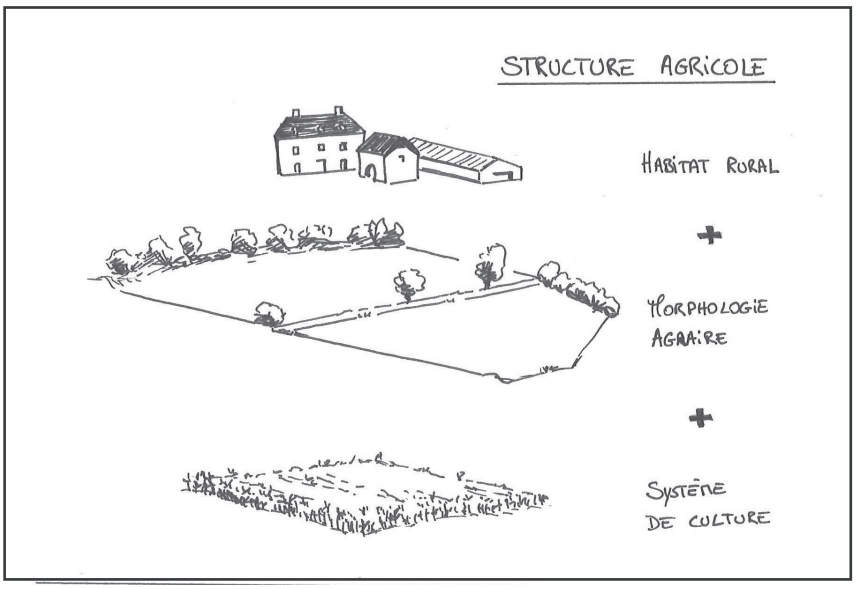

Figure 2: Schéma illustrant les composantes de la structure physique d'un paysage agricole (Heard,2015)

Cette organisation des composantes du paysage agraire prend toujours place sur un socle physique spécifique du territoire, avec des caractéristiques géomorphologiques définies (éléments hydrographiques, topographiques, pédologiques, climatiques…)
On utilise alors la notion de terroir, pour désigner « un système d'interrelations complexes entre un milieu physique, une production agricole et l'ensemble des interventions humaines évolutives au fil du temps. Ces interventions humaines comprennent les "usages locaux" […]. Certains induisent une occupation particulière du territoire, façonnant ainsi des éléments caractéristiques du paysage. » (INAO,2006)

Le paysage est un objet dynamique, dont les caractères physiques mais aussi l'image perçue par les populations changent au cours de l'histoire. Les campagnes françaises ont connu diverses transformations, dont les dernières semblent s'opérer de manière accélérée et plus profondément. Les paysages agricoles qui en résultent apparaissent alors comme la combinaison de l'héritage des structures anciennes avec celui de nouvelles formes agraires.

2- Les espaces agricoles contemporains : entre paysages agraires hérités et nouvelles formes spatiales.

a - Evolution des logiques agricoles dans l'histoire récente

Relativement stables dans leur structure jusqu'à la moitié du XXe siècle, les paysages ruraux français connaissent des transformations rapides à partir des années 1960, au gré des changements d'occupation des campagnes et des évolutions fortes des modèles agricoles. Avant le milieu du XIXe siècle, les campagnes accueillent une population nombreuse et sont le siège d'activités agricoles mais aussi artisanales et pré-industrielles. Après 1850, un premier changement fort s'amorce avec le début de l'exode rural qui suit la révolution industrielle. L'artisanat et l'industrie quittent les campagnes, et l'espace rural devient une société « paysanne », peuplée d'une population agricole. (PERRIER CORNET, 2002) Le paysage rural est alors dominé par des systèmes fermiers de polyculture-polyélevage, qui s'expriment par la mise en place d'une mosaïque de terroirs diversifiés (JANIN, 2015). La majorité des

terres est valorisée et la production agricole sert à l'autoconsommation ou la vente sur les circuits locaux. Cette occupation agraire des terres met en place la structure agricole ancienne dont les paysages actuels ont hérité.

Au début du 20ème siècle et pendant l'entre-deux guerres, les avancées scientifiques et techniques (développement des transports, de la mécanisation des tâches, usage des engrais, augmentation des rendements…) amorcent un début progressif de la modernisation de l'activité agricole.
C'est après la deuxième guerre mondiale qu'un bond s'opère dans les modèles de production qui modifie considérablement et sur une échelle de temps courte le paysage agricole et rural. Dans l'optique d'acquérir la sécurité et l'indépendance alimentaire du pays après la période de guerre, et dans un contexte économique et politique volontariste, un modèle basé sur la productivité et la compétitivité économique de l'agriculture est mis en place. A partir des années 1950, on considère alors qu'une transformation des structures est nécessaire et l'agriculture et l'élevage s'industrialisent, à travers l'utilisation généralisée des intrants, les améliorations génétiques et la modernisation des équipements. Les agriculteurs se centrent sur des productions spécifiques vendues sur les marchés nationaux et internationaux et l'on passe d'unités agricoles diversifiées à des exploitations spécialisées.
La généralisation des énergies bon marché permet de fortes évolutions dans les techniques et les pratiques agricoles, qui peuvent alors s'affranchir des caractéristiques et contraintes du socle propre à chaque territoire. (AMBROISE R., SANSON B., 2013) Certains terroirs sont remplacés par de grands « modèles » d'aménagement. En fonction des régions concernées, les évolutions des pratiques et des structures agricoles se traduisent plus ou moins dans le paysage : simplification des assolements, augmentation de la taille des parcelles et remembrement, abattage des haies et talus, assainissement et irrigation, recul des paturâges, implantation du maïs fourrager pour l'ensilage, retournement des prairies,… En 60 ans, les espaces agricoles sont remaniés, la taille moyenne des exploitations est multipliée par trois alors que le nombre d'actifs agricoles est divisé par cinq (GAUVRIT, 2012).
Le tableau 1 résume le passage d'un modèle agricole à l'autre du milieu du XXe siècle.

Tableau 1: Principaux changements du modèle agricole d'après guerre

	1850 - 1950		Après 1950
Utilisation des sols	Différenciation des terroirs	→	Spécialisation des terres
Systèmes de culture et d'élevage	Poly-culture et poly-élevage	→	spécialisation des exploitations
Modèle économique	Agriculture vivrière	→	Agriculture de marché
Main d'oeuvre	Main d'oeuvre importante (au moins 5-6 personnes pour la majorité des fermes)	→	Faible main d'oeuvre
Vision du métier d'agriculteur	Paysan, société paysanne	→	Exploitant agricole

Déprise et intensification:
La spécialisation des terres de production s'accompagne alors de la marginalisation et de l'enfrichement des surfaces les moins productives. Les modalités anciennes d'appropriation des terres ne sont parfois plus en adéquation avec la recherche de compétitivité économique des exploitations, et les formes et terroirs les plus contraignants sont délaissés (coteaux

escarpés, cultures en terrasses, prairies humides…). Les formes collectives de mise en valeur des terres se raréfient. Parallèlement, les terroirs les plus riches agronomiquement sont décloisonnés et mécanisés, et les terres arables spécialisées progressent au détriment des zones hétérogènes agricoles[1]. (MORA 2008)
Il en est de même pour les typologies de bâtis agricoles, dont les formes héritées ne correspondent plus aux usages contemporains et sont abandonnées ou changent de fonction, alors que de nouveaux bâtiments d'exploitation se construisent.

b –Vers de nouveaux modèles

Dans les années 1980-1990, le modèle productiviste mis en place après guerre est remis en cause. La déconnexion des techniques aux particularités des territoires et la simplification de l'aménagement agricole sont décriées, notamment sur la base de la montée en puissance de la prise en compte citoyenne de l'environnement. En effet, il apparaît que les pratiques d'adaptation du parcellaire à l'emploi optimum des machines, la suppression des obstacles naturels et la simplification de l'assolement impliquent des changements et un appauvrissement des agrosystèmes, écosystèmes inféodés aux formes agricoles mises en place par les générations précédentes.
Les nouvelles formes spatiales produites par l'agriculture moderne ne sont également pas toujours perçues par les populations comme compatibles avec l'idée d'un paysage de qualité[2].
En ce début du 21ème siècle, de nouveaux modèles et systèmes de production sont alors recherchés, à travers la promotion d'une agriculture « écologisée », de circuits de production alternatifs, de marchés protégés et de retour à une utilisation fine des ressources agro-écologiques locales. Face à la prévision de la raréfaction des énergies et la réflexion prospective menée sur la transition énergétique et «l'après-pétrole», des modèles agricoles innovants sont recherchés. Aujourd'hui, la typologie des agricultures est plurielle et l'agriculture biologique, les exploitations qui diversifient leur activités vers le tourisme, les filières courtes... côtoient l'agriculture conventionnelle et les systèmes agro-industriels.
Le développement des outils technologiques agricoles de pointe (géolocalisation satellitaire...) offre également un cadre nouveau aux perspectives de l'activité agricole.
Ces nouveaux systèmes de production produisent à leur tour des formes paysagères qui leur sont propre.

Les paysages ruraux actuels sont donc constitués de l'héritage des structures agraires anciennes, trace d'une adaptation fine des sociétés aux milieux physiques, mais portent aussi l'empreinte de pratiques, techniques et projet d'aménagement plus récents.

[1] Les zones hétérogènes agricoles correspondent aux cultures associées, systèmes culturaux complexes et diversifiés et aux espaces naturels associés.
[2] Voir chapitres suivants

3- La rurbanisation des espaces ruraux comme nouveau contexte social.

a – De l'exode au retour dans les campagnes

Dans les années 1860, 80% de la population française vivait dans les communes rurales (HERVIEU, 2008), tandis qu'en 1960, la population de ces communes rurales ne représentait que 24% de la population nationale (INSEE, [1]). Après ce déclin démographique du à une longue période d'exode rural suivi d'une stagnation de la population rurale de 1975 aux années 1990, on observera un renversement du phénomène. D'après les statistiques de l'INSEE, entre 1999 et 2007, les communes rurales ont gagné 75000 habitants par an en moyenne, et le taux d'accroissement démographique y est désormais plus élevé que celui des espaces urbains. (INSEE [1]). Cet accroissement est du à un solde migratoire positif [1], ce qui traduit un processus nouveau d'attractivité des campagnes. Ce sont des populations urbaines qui opèrent ce retour à la campagne, d'où l'utilisation du terme de « rurbanisation ».
Le repeuplement des espaces ruraux s'effectue principalement à proximité des villes (dans un rayon moyen d'une quarantaine de kilomètres) (DONADIEU 1996) avec dans une moindre mesure une tendance récente à l'attractivité des espaces plus éloignés,(MORA, 2008) notamment par la fréquentation touristique du « tourisme vert » et l'installation de résidences secondaires.
L'installation de ces nouvelles populations, dont les modes de vie sont urbains, sont motivées par la recherche du confort spatial, d'un cadre de vie de qualité et d'un accès favorisé au foncier.

Le processus d'étalement urbain, conséquence (entre autre) de la dynamique de rurbanisation, modifie alors fortement la physionomie de certains paysages ruraux. Le développement des zones résidentielles dans les communes rurales, ainsi que les aménagements d'infrastructures induisent une forte consommation du foncier agricole au détriment de terres agronomiquement riches. En moyenne, la construction de zones résidentielles et d'infrastructures de transports entraîne l'artificialisation d'un département tous les 7 ans, et cette artificialisation des sols est irréversible.

b – De nouveaux acteurs pour l'espace rural

L'appropriation de l'espace rural par des populations de culture citadine marque un changement notable pour le monde rural, et « l'agriculteur n'est plus l'acteur majoritaire du territoire rural » (DONADIEU 1996). Parmi les activités économiques, le secteur agricole perd son rôle d'acteur dominant du milieu rural, les actifs agricoles représentant moins d'un dixième de l'emploi. (MORA 2008)
L'espace productif est aujourd'hui habité et visité par une population majoritairement non agricole, et cette cohabitation entre activités résidentielles et de loisirs et activités agricoles génère parfois d'importants conflits d'usage de l'espace. C'est notamment le cas lorsque le développement résidentiel s'effectue sans réflexion préalable sur la qualité des implantations urbaines, et que les surfaces agricoles, considérées comme des réserves foncières à urbaniser, se trouvent morcelées au sein de zones devenues résidentielles. (Figure 3)

---

[1] alors que le solde naturel reste lui négatif, et en particulier dans les espaces éloignés où la population vieilli.

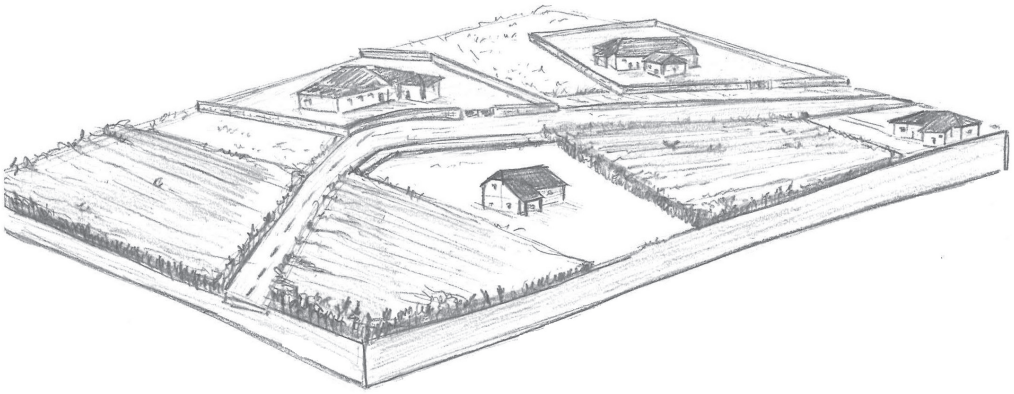

Figure 3: croquis d'illustration : imbrication des espaces agricoles et résidentiels dans la plaine du Pays de Nay suite à un important phénomène d'étalement urbain. (Heard, 2015)

Ce changement dans la structure sociale des campagnes est important en terme de compréhension des enjeux des paysages agricoles, car ces nouvelles populations sont porteuses d'images, d'un regard et nouvelles attentes concernant l'espace qu'elles investissent. Les paysages sont alors soumis à une nouvelle norme et de nouvelles exigences véhiculées par la société.

B/ Un nouveau paradigme pour une activité agricole « multi-fonctions » et soutenable.

1- Agriculture, paysages agricoles et multifonctionnalité.

Sur la base de la remise en cause du modèle de l'agriculture intensive et exclusivement dédiée à la fonction de production de matières premières, le concept de multifonctionnalité développé à partir des années 1990 reconnaît à l'agriculture un ensemble de missions qui ne sont plus seulement nourricières mais aussi territoriales. (Figure 4)
La notion de multifonctionnalité inscrit l'agriculture dans le concept plus global du développement durable[1] et correspond à « la capacité des systèmes agricoles à contribuer simultanément à la production agricole et à la création de valeur ajoutée, mais aussi à la protection et à la gestion des ressources naturelles, des paysages et de la diversité biologique, ainsi qu'à l'équilibre des territoires et à l'emploi ». (HERVIEU 2002)

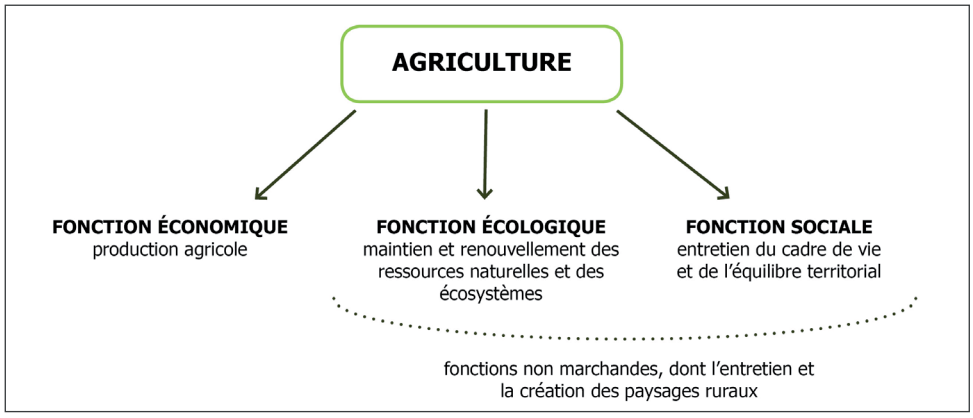

Figure 4 : l'entretien des paysages dans le schéma de la multifonctionnalité de l'agriculture.

[1] Développement durable: « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », Rapport Brundtland 1987

Selon cette vision, le choix des pratiques agricoles doit répondre non seulement aux enjeux de production alimentaire, mais aussi à ceux de la gestion de fonctionnalités écologiques et à la production d'aménités [2], dont la qualité des paysages ruraux, support du cadre de vie des populations. (Figure 5) Dans un paysage d'élevage par exemple, l'utilisation de l'herbe pour une production fromagère sera reconnue pour sa contribution à l'entretien de paysages ouverts de prairies et d'un milieu écologique particulier.

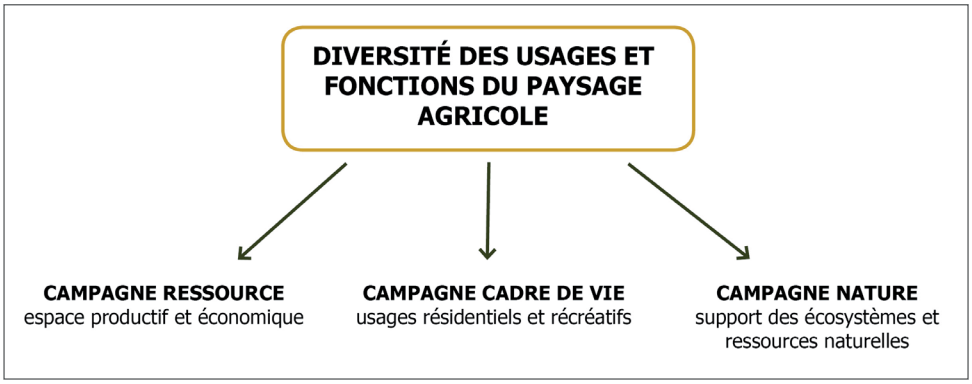

Figure 5: Schéma du modèle multifonctionnel de la campagne, (Heard, 2015, d'après PERRIER-CORNET 2002, «A qui appartient l'espace rural»)

2- L'activité agricole gestionnaire du cadre de vie et du paysage: un nouveau regard sur les campagnes.

La vision que porte la société de culture citadine (devenue majoritaire dans les espaces ruraux) sur la campagne est souvent celle d'un cadre de vie paysager qui occulte celle des réalités d'un espace de production. Les attentes des citoyens face aux paysages agricoles révèlent parfois la valorisation d'une image pittoresque de l'activité agricole, avec une idéalisation des formes rurales traditionnelles. L'acceptation des nouvelles formes paysagères liées aux pratiques de l'agriculture moderne pose alors problème. En effet, éloignée du monde agricole, la nouvelle société du milieu rural n'a pas connaissance des exigences agricoles actuelles et peine à comprendre les modifications du paysage qu'elles impliquent. Cette attitude est aussi révélatrice d'une certaine confusion entre l'agriculture et la notion de nature. (TOUMI, VIDAL 2011)
Paradoxalement, malgré une méconnaissance du monde agricole, la société se saisi de plus en plus des grandes problématiques associées à l'agriculture (par exemple des questions environnementales ou encore liées à la qualité des produits) et exerce un «droit de regard» sur les formes d'agriculture choisies par le secteur agricole. L'agriculture est observée dans ses pratiques sous le prisme du paysage. Pourtant, les paysages d'autrefois qui sont désirés ne sont pas toujours ceux qui sont adaptés aux enjeux d'une agriculture moderne respectueuse de l'environnement, soutenable et productive.
L'enjeu soulevé ici pour le monde agricole concerne alors le renforcement de ses liens avec les résidents non-agricoles des espaces ruraux, relations desquelles dépend la justesse de l'image portée sur les paysages produits.
On peut parler de la mise en place d'un troisième regard sur les paysages agricoles: «on veut y voir un espace de production de matière première, mais aussi un paysage, un espace culturel et symbolique et un patrimoine naturel et collectif» (HERVIEU, 2002) (Figure 5)

---

[2] aménités : « Qualité agréable ou utile associée à un lieu » par exemple les aménités paysagères.

Cette vision multi-usages de l'espace agricole considère alors l'entretien du cadre de vie comme de la responsabilité du monde agricole et lui associe donc une production non plus seulement marchande mais aussi de biens publics. C'est une forme de «publicisation» des campagnes, « l'espace agricole reste un espace privé mais il est aussi pensé et abordé comme un espace public aux fonctions multiples » (HERVIEU 2002)

Un des défis pour l'agriculture est donc d'arriver à rechercher les conditions de production de ces biens publics (dont fait partie le paysage) qui soient compatibles avec des rendements lui assurant une viabilité économique. L'une des réponses actuelles à cet enjeu passe par le soutien économique aux agriculteurs pour les missions de gestion territoriales que la société leur demande de prendre en charge.

3 - L'évolution des politiques publiques en faveur d'une activité multi-fonctionnelle, l'exemple de la réforme de la PAC comme facteur déterminant dans l'évolution des paysages.

« - Pourquoi y-a-t-il plus de tournesol cette année dans les coteaux ?
- Ça c'est nouveau, c'est la PAC, on doit diversifier les cultures alors on a mis du tournesol, et puis du chanvre aussi.»
(Réponse d'un éleveur à une question d'un participant à une ballade paysagère organisée par la Chambre d'Agriculture 64)
«Le maïs, c'est monotone, oui mais cette année ça s'est diversifié, c'est mieux...»
(Discours d'élu lors d'un atelier de travail)

Entre autres facteurs influant sur les évolutions des paysages agricoles, celui du cadre juridique et des politiques publiques agricoles joue un rôle déterminant. Les lois d'orientations agricoles, les politiques d'aides européennes, les politiques territoriales d'aménagement (Plans d'Urbanisme, SCoT...), les programmes de valorisation de certains produits (AOC, IGP[1]...), par des actions réglementaires ou financières, ont des conséquences directes sur les choix techniques agricoles, et donc sur les paysages produits.
Aujourd'hui, nombre de ces politiques reconnaissent le rôle multifonctionnel de l'agriculture, et à travers la mise en place de programmes d'aides, rétribuent les activités qui participent de la gestion de l'espace rural.

Tout récemment début 2015, la Politique Agricole Commune (PAC) a fait l'objet d'une réforme dont on détaillera ici les principales évolutions susceptibles de concerner directement les paysages, en guise d'illustration des effets du contexte politique sur les paysages agricoles.
La figure 6 résume les principales étapes historiques des évolutions de la PAC. (Figure 6)
On voit que les changements d'objectifs des aides européennes s'effectuent en parallèle des grandes évolutions des logiques agricoles, et en particulier s'orientent vers un «verdissement» progressif.

[1] Appellation d'Origine Controlée - Indication Géographique Protégée

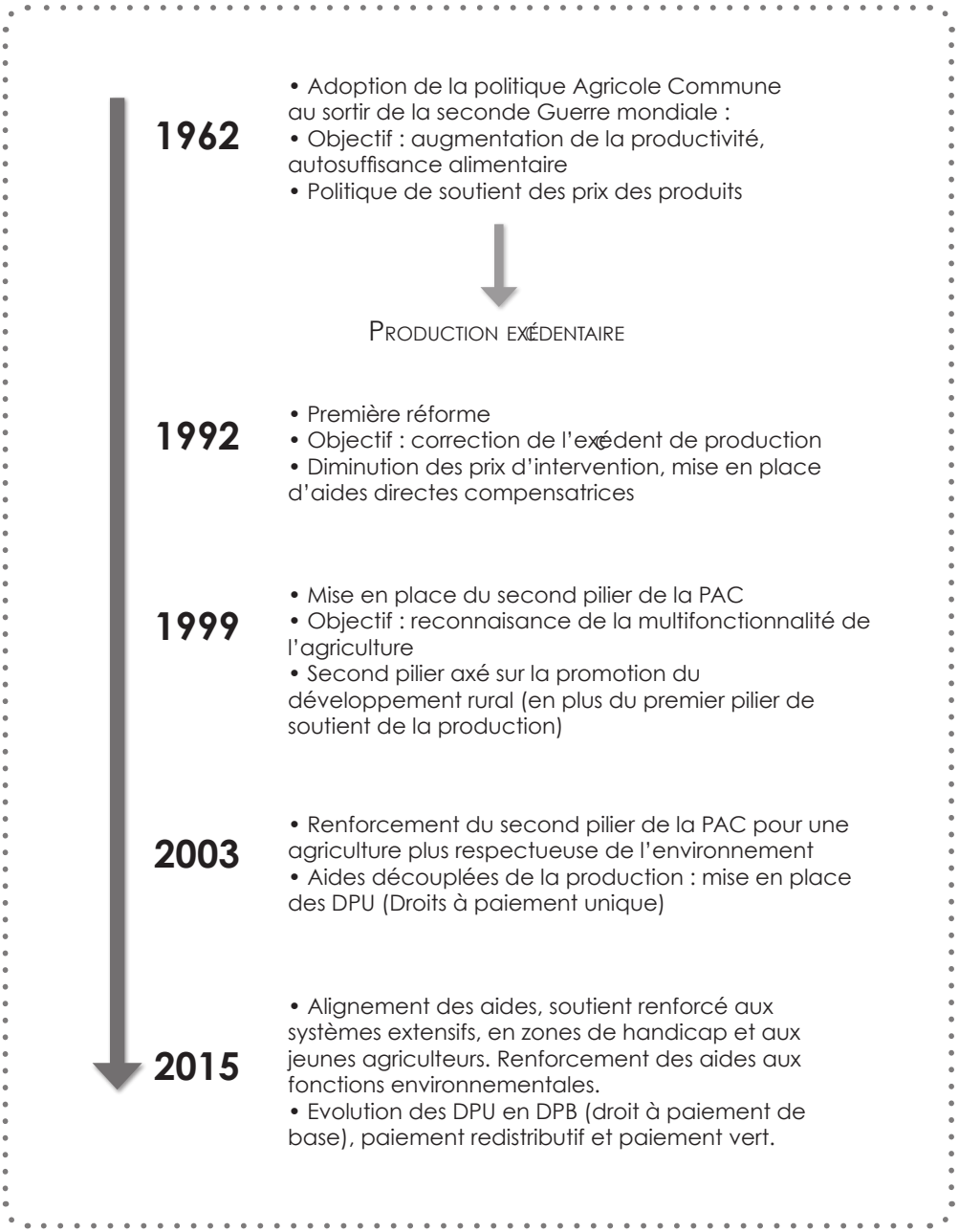

Figure 6 : Historique synthétique des évolutions de la Politique Agricole Commune (Heard, 2015)

Dans le cadre de la nouvelle PAC 2015-2019, les aides découplées de la production sont réorganisées et la notion de « paiement vert » apparait. Ces aides «vertes» sont accordées sous trois conditions, qui sont la diversification des assolements, le maintien d'un ratio de prairies permanentes, et la possession d'un pourcentage minimum réglementaire de surfaces d'interêt écologique (SIE).

La diversification des assolements exige de mettre en place au moins trois cultures différentes sur les terres arables d'une exploitation. Cette norme qui dicte le choix des systèmes de culture est directement traduite dans les paysages agraires, évolution qui a d'ailleurs été très vite perçue par les acteurs du territoire de notre étude (CCPN) (voir les éléments de discours rapportés en début de paragraphe).

La définition des SIE concerne elle des «éléments topographiques» à conserver, et qui sont convertibles en unité de surface équivalente donnant lieu à un paiement associé. La liste de ces éléments est donnée en Tableau 2.

Tableau 2: Liste des SIE donnant droit à des aides du paiement vert de la nouvelle PAC 2015. Source : http://www.pac2015.fr/1er-pilier [2]

Éléments topographiques
Agroforesterie
Arbres isolés
Bande tampon
Bordures de champs
Cultures dérobées d'un couvert vert
Fossés
Haies
Jachères
Légumineuses cultivées fixant de l'azote
Marre, Étang

«Ce sont des éléments structurants du paysage, qui, s'ils ne permettent pas directement une production agricole, contribuent à la performance économique environnementale de l'exploitation et à sa résilience.»
[3] *(http://agriculture.gouv.fr/paiements-decouples-paiement-vert)*

Il est intéressant de noter que ces aides sont directement associées à des objets du paysage, à qui l'on attribue une valeur économique qui ne dépend pas de leur contribution à l'activité de production. Ces exemples montrent que ces politiques agricoles et leur verdissement récent modèlent de façon directe les paysages, en dictant des normes de pratique.
On peut pourtant s'interroger sur l'effet futur de telles règles, qui ne font pas de différence entre zones géographiques et ne sont pas forcément liées à des usages de production agricole.

4- En conclusion : défis et enjeux des paysages agricoles actuels.

Il ressort de la présentation des tendances globales d'évolution récentes du contexte agricole et rural un certain nombre d'enjeux qui s'appliquent au devenir des paysages agraires. Ces problématiques concernent :

- le devenir des formes héritées des systèmes anciens (éléments du bâti et de la morphologie agraire) qui sont en déprise faute d'adéquation avec les nouvelles pratiques;
- la question de la perte de lien de l'agriculture avec les spécificités géographiques des milieux et à l'armature du paysage;
- le devenir des écosytèmes inféodés à certaines pratiques;
- la capacité de l'activité à préserver la qualité des ressources naturelles (l'eau, les écosytèmes, le sol...) et à s'adapter aux changements climatiques et énergétiques;
- les conditions de partage d'un même espace et de cohabitation entre activités agricoles, habitat et zones «naturelles»;
- la capacité à faire face à la pression foncière qui s'exerce sur les surfaces;
- la satisfaction des attentes de la société en terme de cadre de vie rural, et la résolution du paradoxe entre paysages révés et paysages de la réalité agricole;

• l'adéquation entre une agriculture économiquement viable, donc productive, et des paysages de qualité;
• le regard non-agricole associant le paysage des campagnes à un bien public, mais qui paradoxalement s'exerce sur des espaces privés et de travail;
• le poids des initiatives locales face à des normes de pratiques dictées à un niveau international;
• la diminution en nombre et en poids décisionnel des principaux acteurs du paysage agricole, les agriculteurs.

Après avoir posé globalement ces enjeux, on peut désormais analyser comment ils se traduisent à l'échelle du territoire de la communauté de commune du Pays de Nay.

C/ Le territoire de la communauté de commune du Pays de Nay : diversité des terroirs et concentré d'enjeux paysagers liés à l'agriculture

1- Présentation générale du contexte géographique et paysager du territoire

«Le Pays de Nay est situé en amont de la vallée du Gave de Pau à la confluence de ce dernier, du Lagoin et de l'Ouzoum, cours d'eau fondateurs des paysages observés. Entre lignes de coteaux marquées, territoires vallonnés, contreforts montagneux et terrasses alluviales, tous les paysages du Béarn sont condensés dans ce territoire situé aux portes des vallées pyrénéennes, sous l'influence de l'agglomération paloise.»
(Panneau d'introduction de l'exposition plan de paysage de la CCPN)

a- Un territoire administratif qui regroupe des entités paysagères très diverses.

Quelques chiffres clés du territoire:
La communauté de communes du Pays de Nay, crée en 2000, regroupe 26 communes à l'Est de l'agglomération de Pau, en majorité sur le département des Pyrénées-Atlantiques (64). Depuis l'intégration en 2014 de deux communes des Hautes-Pyrénées (Arbéost et Ferrières), le territoire est à cheval sur deux régions (Midi-Pyrénées pour les communes du département 65 et Aquitaine pour les communes du département 64). (ANNEXE I)
Sept de ces communes sont classées communes de montagne. Le territoire s'étend sur 299 km2 pour environ 25 000 habitants.
La répartition du type d'occupation du sol est de 46% de surfaces agricoles, 44% de surfaces boisées (dont la majorité sont les massifs boisés de montagne et des coteaux) et 6% de surfaces artificialisées. (SCoT du Pays de Nay, 2015)

Un socle physique contrasté:
Le Pays de Nay est situé directement au pied de la chaîne des Pyrénées et s'étend de la plaine du Gave de Pau au Nord, jusqu'à la vallée de l'Ouzom au Sud, petite vallée montagnarde qui entaille les contreforts pyrénéens. (Figure 7) Cette localisation géographique en zone de piémont implique une grande variation topographique. En une trentaine de kilomètres on passe d'une géomorphologie plate de la plaine alluviale du Gave d'une altitude moyenne de l'ordre de 250m, à un secteur franchement montagnard, dominé par le point culminant du territoire : le pic du Gabizos (altitude 2692m).

Entre ces deux extrêmes, toute une zone de collines, dont les sommets avoisinent les 450m, assure la transition entre la montagne et la plaine. La plaine est encadrée au Sud-Est par ces collines du piémont béarnais et au Nord-Ouest par les coteaux qui séparent la vallée du Gave de Pau de la vallée de l'Ousse (ANNEXE II)
Au Sud-Est en direction de Lourdes, la plaine du Gave se resserre entre les contreforts pyrénéens et les coteaux, et le territoire s'arrête à la frontière avec l'ancienne région de la Bigorre, aujourd'hui département des Hautes-Pyrénées. Au Sud, les limites administratives de la CCPN pénètrent dans la chaîne des Pyrénées par la vallée de l'Ouzom, gave[1] qui marque la frontière entre Béarn et Bigorre.

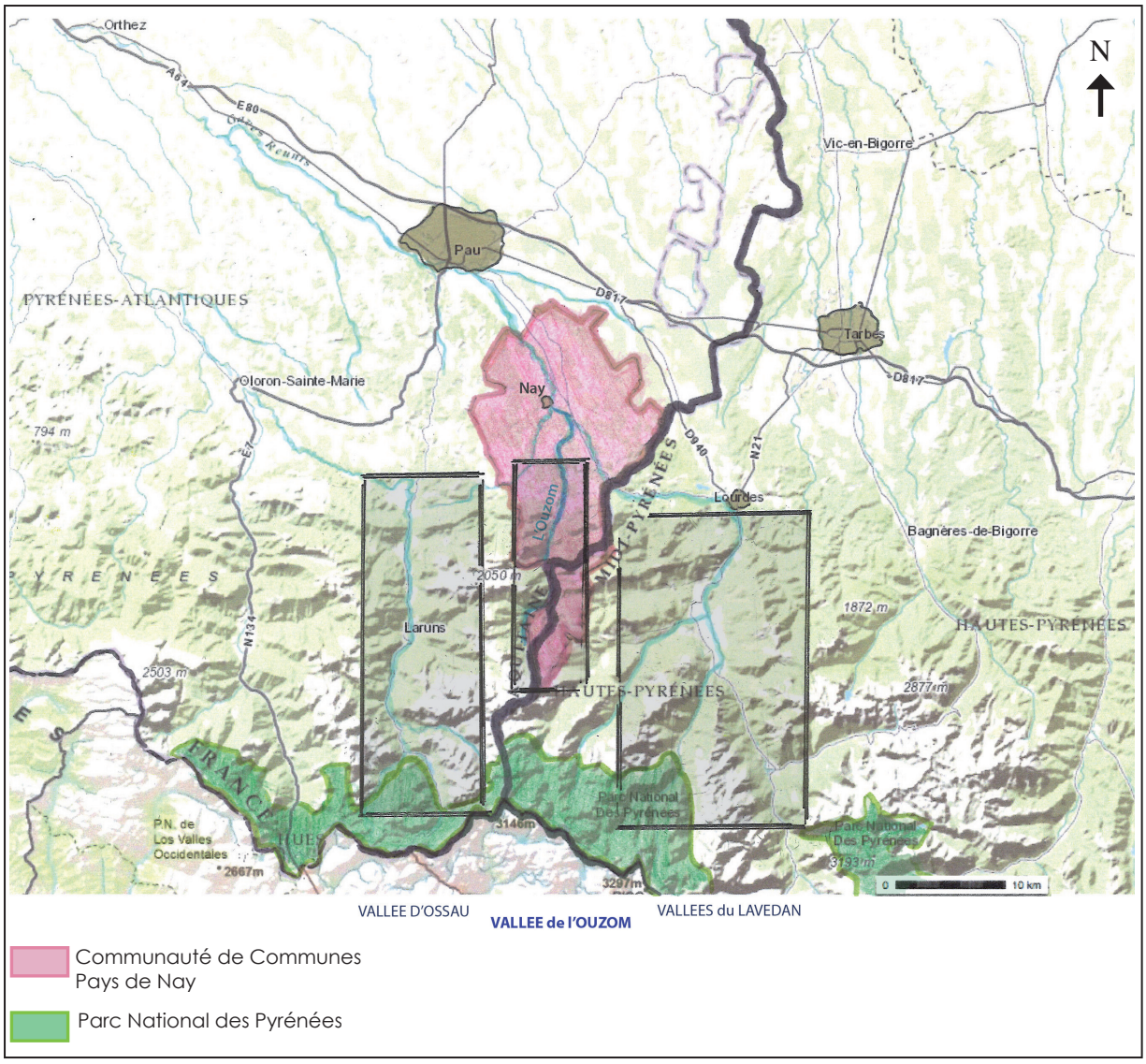

Figure7 : Carte de la communauté de communes du Pays de Nay: Un territoire aux portes des vallées pyrénéennes, à cheval sur deux régions. (Heard, 2015)

Orienté selon un axe Nord-Sud, le territoire de la CCPN traverse une multitude de petits ensembles aux caractères physiques bien différents.
La figure 8 reprend les unités paysagères présentes sur le territoire, issues du découpage effectué dans l'Atlas des Paysages du Département des Pyrénées-Atlantiques (MOREL-DELAIGUE, 2003). Cette cartographie des paysages est reprise sur la carte des unités paysagères du diagnostic de la Charte Architecturale et Paysagère de la CCPN. (Figure 9)

[1] le terme « gave » en Béarn est un terme générique pour désigner un cours d'eau.

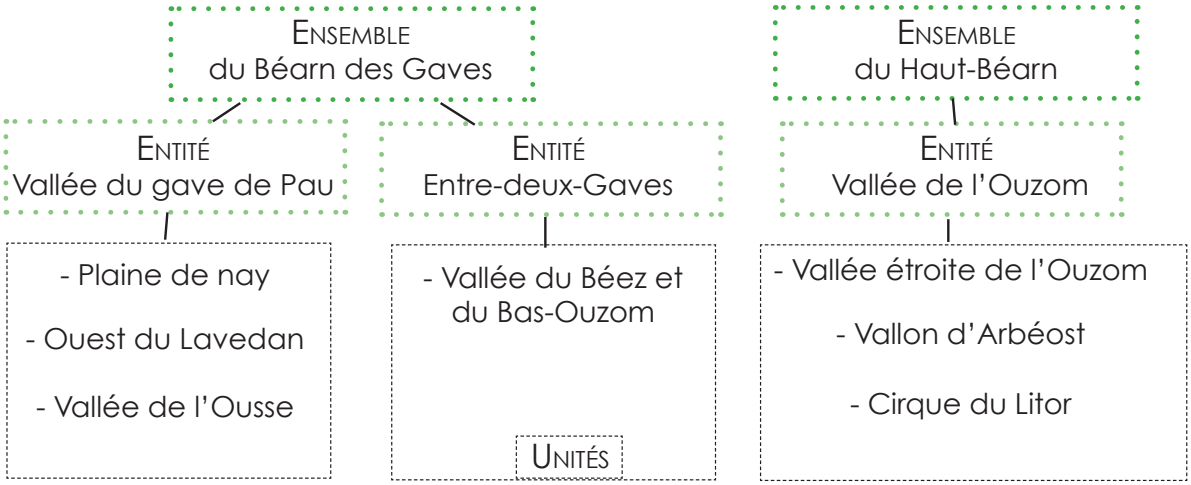

Figure 8: Unités paysagères présentes sur le territoire, d'après le découpage del'Atlas départemental des paysages (2003)

Pour simplifier, on distinguera trois grands types de registres, principalement au regard des grands ensembles topographiques (coteau, plaine et montagne) pour analyser quels grands types de paysages agricoles y sont représentés. (Figure 9) (ANNEXE III)

b- Un territoire rural sous forte influence périurbaine.

La majeure partie du Pays de Nay se situe dans le triangle formé par les aires urbaines de Pau, Tarbes et Lourdes. (Figure 7). Un axe routier récent (D937) traversant la plaine du gave permet de relier Pau depuis la plaine en une quinzaine de minute. Le poids de l'influence paloise sur cet espace est considérable et insuffle une forte dynamique de périurbanisation sur le territoire. (DI MEO, SAUVAITRE, SOUFFLET, 2004).
En 10 ans, le Pays de Nay a gagné près de 3400 habitants, soit 15,5% d'augmentation sur la période. La forte attractivité du territoire se caractérise par un taux de croissance moyen annuel d'environ 1% réalisé par le solde migratoire et un solde naturel nul.
Entre 1998 et 2012, on estime que 245 hectares (soit 1% du territoire) ont été consommés à destination de l'urbanisation (SCoT du Pays de Nay, 2015).
Cependant cette dynamique n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire, l'influence urbaine de Pau s'exerçant principalement au Nord, alors que les secteurs plus éloignés, notamment les espaces montagnards, ne sont que peu concernés par la croissance démographique. Les fortes densités de population sont en effet concentrées dans un «coeur» urbain, en plaine, qui représente 47% de la population du Pays de Nay.
Au sein des ces espaces les plus attractifs accueillant un flux migratoire important, un fort étalement urbain s'opère, avec l'urbanisation périphérique des villages de plaine et des constructions résidentielles éparses au sein des espaces agricoles. (ANNEXE IV)
Les paysages de cette aire rurale sont donc très marqués par une urbanisation grandissante. En revanche, les espaces les plus éloignés de l'aire d'influence des agglomérations restent peu urbanisés. Les secteurs montagnards et les communes tournées vers Lourdes connaissent par contre une fréquentation touristique importante.

En terme d'occupation du sol, la moitié de la superficie de la CCPN reste consacrée à l'agriculture (et 40% des surfaces sont boisées), et l'activité agricole est un marqueur fort des paysages des territoires, depuis la plaine jusqu'aux coteaux et étages d'altitude.

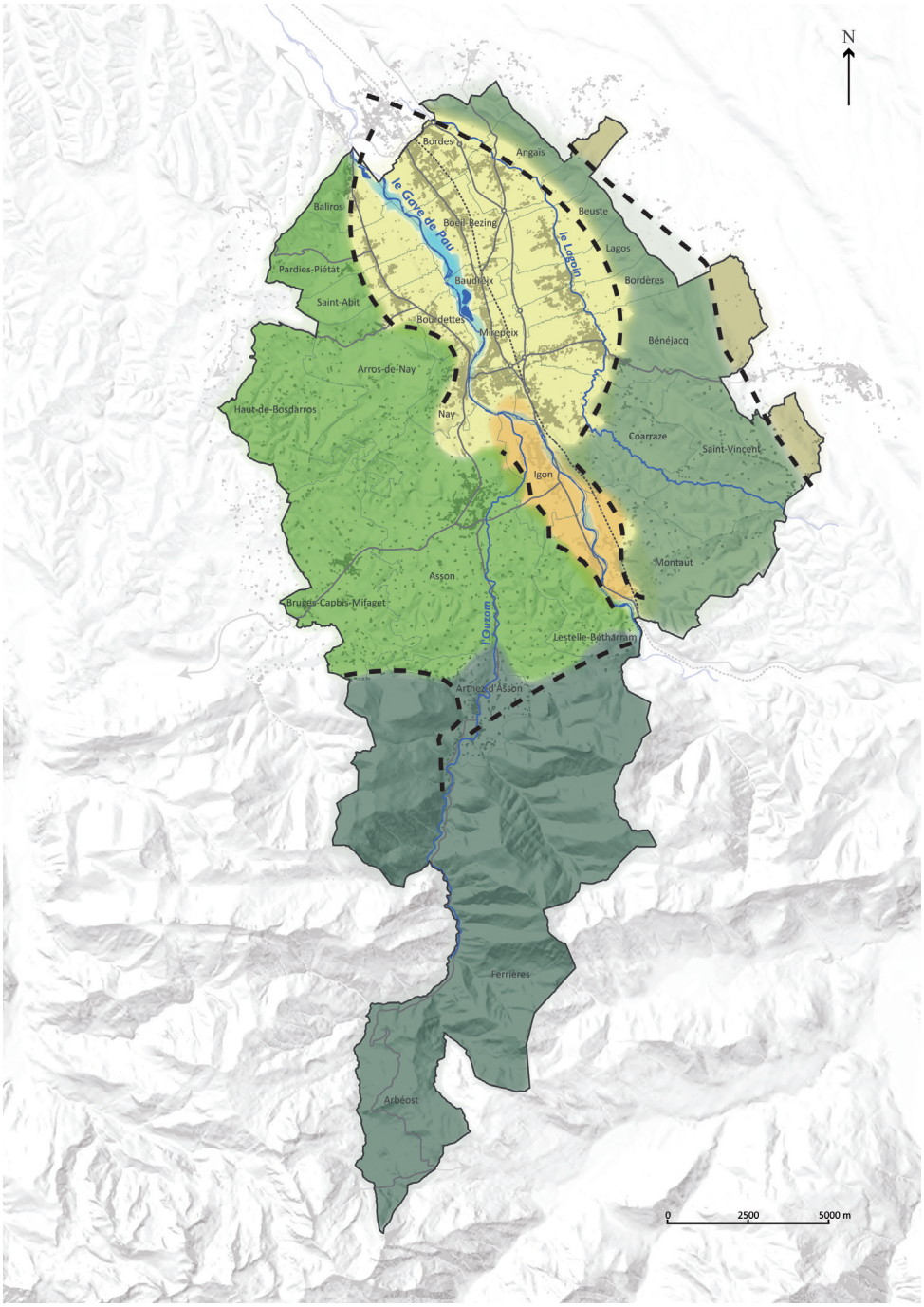

Les coteaux boisés du chemin Henri IV

Les coteaux de l'entre deux gaves

Les enclaves de la vallée de l'Ousse

La vallée étroite

La plaine du Gave et du Lagoin

Le Gave de Pau et ses saligues

Les contreforts de l'Ouzom

Figure 9: Unités paysagères du Pays de Nay (source: Charte Paysagère et Architecturale de la CCPN, CAUE64)

3 typologies principales d'activités agricoles sont à distinguer :

- En plaine les exploitations à dominante maïssicoles sont majoriatires, avec quelques surfaces consacrées au maraîchage dans la partie nord du territoire;
- Sur les coteaux les surfaces de prairies et fourrage représentent une majorité de la SAU;
- En montagne les estives occupent l'essentiel des espaces non boisés.

Les prairies et estives sont consacrées à l'élevage bovin lait et viande, (60% d'exploitations laitières) et dans une moindre mesure à l'élevage ovin. (ANNEXE V) Les activités d'élevage pour la production fromagère sont l'objet d'une valorisation forte des produits, et une grande partie du territoire est concerné par des démarches qualités (AOP Ossau-Iraty, fromage des Pyrénées...).

Les espaces agricoles du territoire sont donc bien exploités par des systèmes spécialisés, et les différentes productions sont réparties en grandes zones sur le territoire.

2- Les espaces montagnards: déprise pastorale et paysages agraires supports de tourisme

a- L'héritage d'une occupation agro-pastorale intensive.

En raison de la difficulté de franchissement du relief accidenté de la vallée au profil en « V », la partie haute de la vallée de l'Ouzom a pas été peuplée par le Sud, l'accès par l'amont étant favorisé. L'espace d'altitude de la vallée est donc d'abord utilisé en pâturages par les occupants des vallées voisines du Lavedan et d'Ossau. Au Moyen-Age, les cadets descendent en estive dans la haute vallée depuis le Val d'Azun. (DUFOS, 1944) (ANNEXE VI)

Les paysages de l'espace montagnard sont le fruit du système agro-sylvo-pastoral de valorisation des terres mis en place dès ces premières implantations humaines en montagne. Cette organisation agraire est basée sur la complémentarité entre les pratiques d'élevage, de culture et d'exploitation forestière, et l'étagement de l'utilisation du sol en fonction des altitudes. Malgré les changements rapides que connaît l'activité agricole de montagne, il résulte de ces modalités historiques d'appropriation des terres une organisation paysagère type toujours lisible aujourd'hui dans la vallée de l'Ouzom, dont la vocation économique est principalement pastorale [1]. Le milieu montagnard est donc bien un environnement façonné et « cultivé » par les activités humaines.

Le territoire de la haute vallée est ainsi séquencé en grands étages. (Figure 10) (ANNEXE VII) Des secteurs les plus bas (fond de talweg, 500 à 700m d'altitude) aux hautes altitudes (de 1000m à environ 1600m), on trouve :

- Le fond de vallée: C'est dans cette zone que se sont implantés les villages, où l'habitat permanent et les sièges d'exploitation se regroupent sur les replats topographiques en bord de talweg, au dessus du gave. Autour des bourgs, on trouve les prairies de fauche, encloses, de propriété privée.

- Les quartiers de granges: Les zones intermédiaires de montagne sont caractérisées par un secteur bocager, maillage de prairies de fauche et de pâtures. Elles regroupent le parcellaire privé composé des prairies de fauche attenant aux granges foraines et les espaces de pacage à utilisation collective (bas-vacants).Les parcours intermédiaires y sont pâturés par les troupeaux en inter-saison (printemps et automne).

- Les estives: Territoires de la haute montagne, les estives sont des pelouses d'altitude pacagées par les troupeaux transhumants en période estivale. Ce sont des milieux très ouverts de landes ou pelouses herbacées qui constituent la base de la ressource pastorale pour les animaux. Ces surfaces agricoles communes sont gérées collectivement. (ANNEXE XVIII)

[1] Le pastoralisme correspond à un mode d'élevage extensif basé sur le déplacement saisonnier des troupeaux pour l'optimisation de la ressource fourragère et le recours à des pâturages collectifs de montagne (landes, parcours, estives).

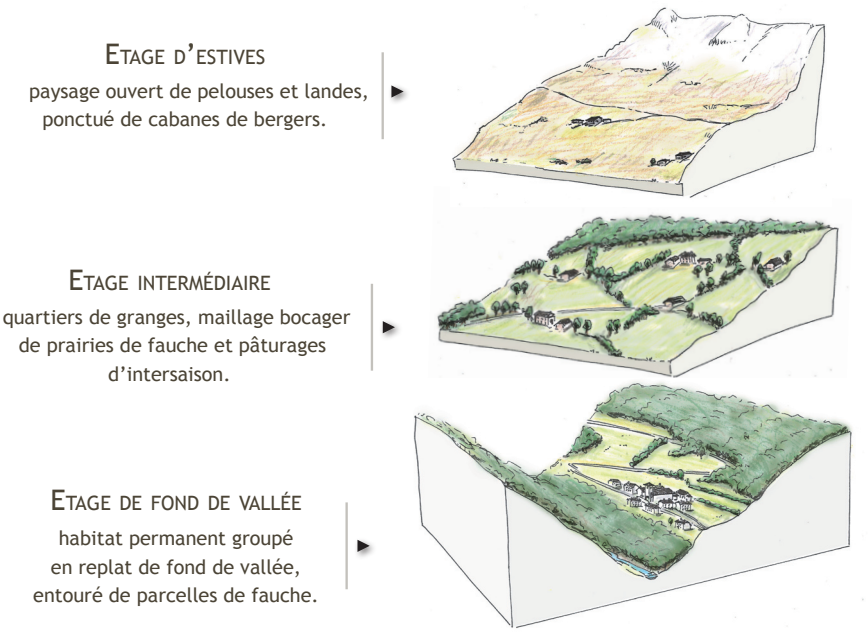

Figure 10: L'exploitation des terres de montagne: l'étagement des surfaces. (Heard, 2015)

b- Evolutions des paysages pastoraux:

Une fréquentation touristique des espaces paturés:

Ces paysages sont le support de nouvelles pratiques qui connaissent un fort développement. Le paysage montagnard est à la base du tourisme de nature, de la découverte des grands espaces, et des activités sportives de montagne. En vallée de l'Ouzom, ce sont les attributs pastoraux des paysages qui sont mis en avant dans la communication touristique.

L'économie touristique représente un enjeu fort pour le dynamisme des territoires de la vallée. Dans un objectif de valorisation de ces activités, des projets d'aménagement et équipement touristique vont être menés à court terme. La fréquentation des sites est donc amenée à augmenter, et la préservation de la qualité paysagère des espaces suppose alors la conciliation des usages du territoire en tant qu'espace de production, espace de loisir et milieu écologique.

La «fermeture» des paysages des zones intermédiaires:

L'une des mutations du paysage la plus rapide et importante en terme de surface dans la vallée est la progression des marges forestières. Cette évolution concerne principalement l'étage des zones intermédiaires. Conséquence de la déprise pastorale, liée à la désertification démographique de la montagne et aux changements de pratiques d'élevage, les paysages de pâturages intermédiaires se ferment au profit de l'espace arboré. (ANNEXE IX)
Cette dynamique d'enfrichement a un impact d'autant plus fort sur les paysages valléens qu'elle s'observe sur une échelle de temps courte : une quarantaine d'année suffit pour qu'un terrain évolue de la prairie à l'accru forestier puis la forêt.
Au-delà de la perte des motifs des structures agraires ancestrales, la progression de la forêt pose à terme des problèmes de gestion concrets de l'espace : gestion des parcelles forestières privées, augmentation du risque d'incendie près des villages, perte de qualité des milieux.
Le dynamisme de l'activité agricole est au coeur de cette question sur le devenir des paysages en zone de montagne. La figure 11 résume les dynamiques liées à la déprise agricole des zones intermédiaires, et les problématiques associées.

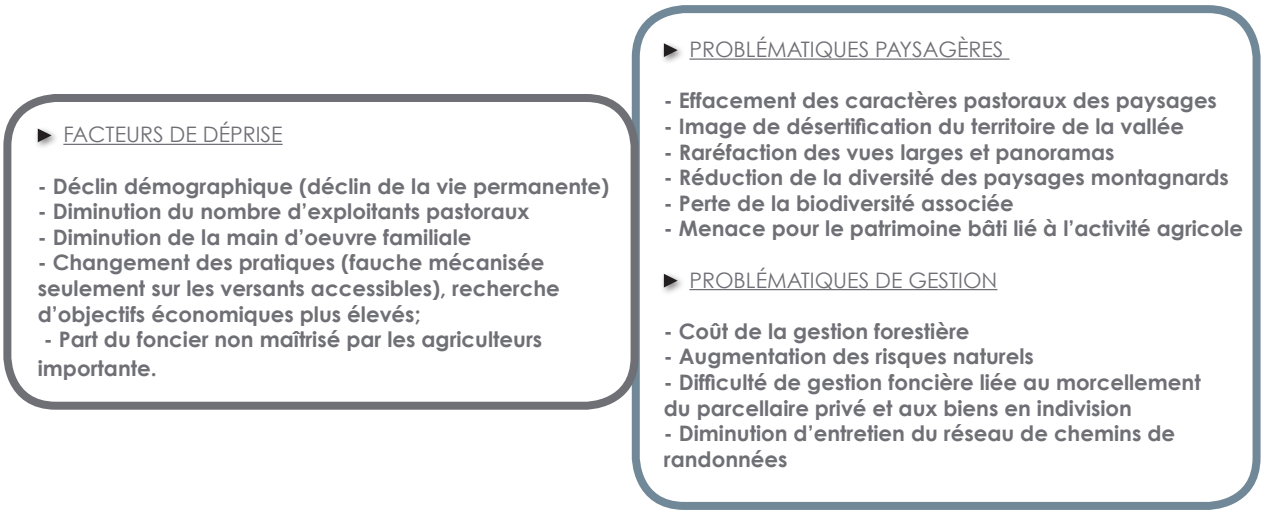

Figure 11: Résumé des facteurs de déprise agricole sur les territoires montagnards de la CCPN (Heard, 2015)

c- Enjeux soulevés

Les activités pastorales sont indispensables à un paysage montagnard perçu comme « entretenu ». Malgré une forte dynamique de valorisation des produits et d'adaptation des outils de travail pastoraux, la disparition de la main d'oeuvre et les difficultés foncières impliquent une déprise importante dont les conséquences sont une mutation très rapide des paysages dans les zones intermédiaires.
L'enjeu de leur devenir est fort, car en plus de constituer une référence culturelle très forte dans l'affirmation de l'identité montagnarde des territoires, les paysages pastoraux sont supports de leur principale ressource économique : le tourisme.

3- Les espaces de coteaux : paysage d'élevage hérité et changement d'échelle de l'activité.

a- La mise en place d'un paysage de bocage et polyculture

Sur le piémont, les défrichements tardifs du Moyen-Age mettent en place une communauté agro-pastorale implantée en habitat dispersé. (Figure 12)
Les fermes sont réparties sur les collines dans un espace de bocage lâche. Elles sont le plus souvent localisées en haut des pentes ou en crête des buttes. La toponymie béarnaise des exploitations révèle parfois ce rapport au relief (Landau, Lacoume par exemple, font référence aux pentes et versants).
Une unité d'exploitation regroupe généralement au moins une maison d'habitation, orientée vers le Sud, accompagnée d'un bâtiment de fonction agricole. (ANNEXE X) Le bâti est entouré de murets de pierre et à proximité on trouve un petit parcellaire clos dédié à la production d'auto-suffisance (basse-cour, châtaigniers, petit boisement...). Quelques bordes (granges) isolées se trouvent au sein des prairies pâturées et de fauche. Les surfaces des parcelles de prairie sont relativement grandes, et entourées de haies à strate arborée (noisetiers, châtaigniers, chênes) dont le premier rôle est de clore pour limiter le déplacement du bétail. Les terrains communaux, utilisés collectivement, ont été importants dans le système d'élevage: fougeraies et landes étaient utilisées comme ressources fourragères pour les troupeaux. Certaines fermes disposent de fours à chaux, utilisés pour l'amendement des terres.

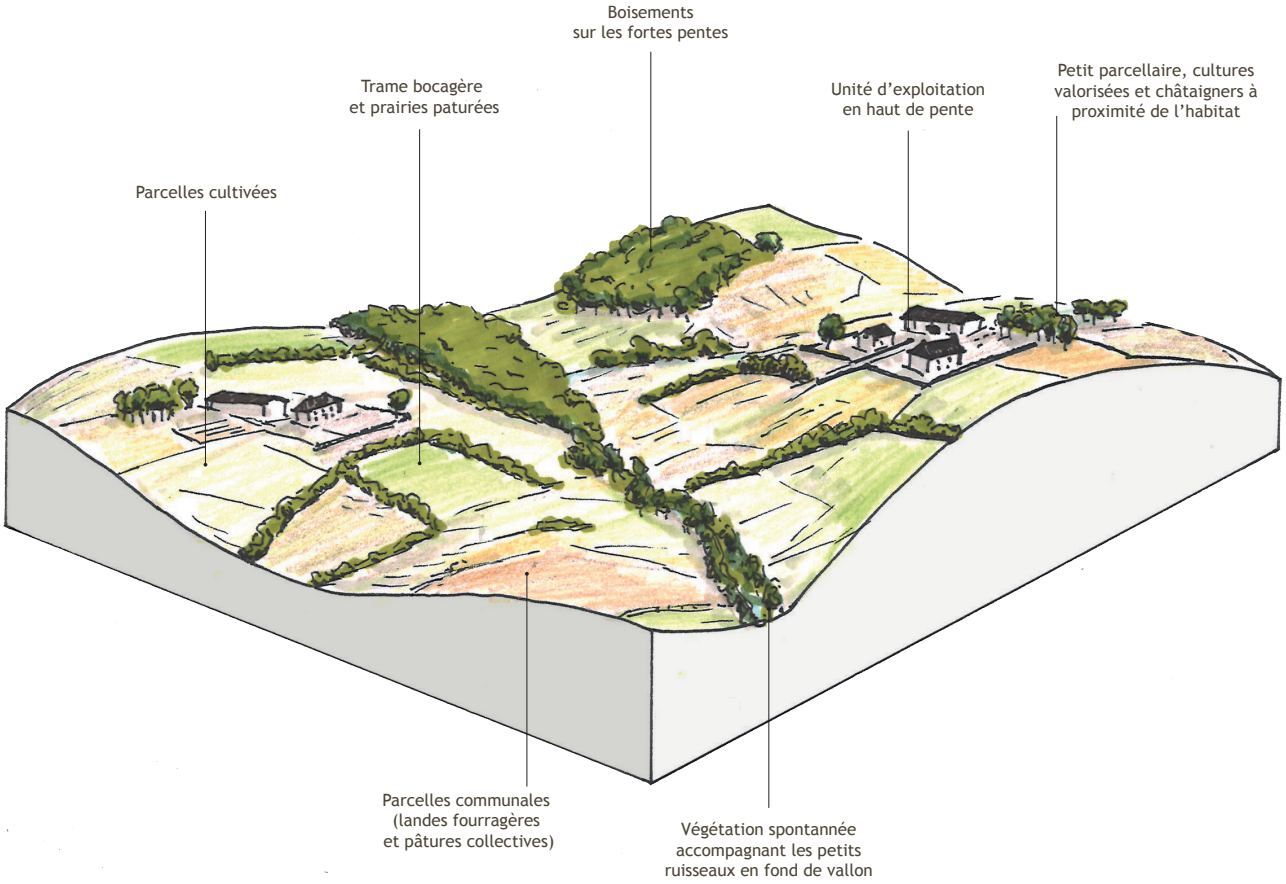

Figure 12: Organisation de la structure agraire héritée des zones de coteaux (Heard, 2015)

b- Evolution et enjeux du paysage de piémont

La structure du paysage de bocage lâche des collines a conservé une bonne cohérence d'ensemble, et les grand traits paysagers de l'organisation du paysage agricole en fermes dispersées reparties dans les logiques du relief sont encore bien lisibles.
Le parcellaire de prairies et cultures a été peu remembré et l'essentiel de l'économie agricole repose sur l'élevage bovin et ovin. Quelques exploitations hors-sol et cultures de maïs se sont implantées. En revanche, on constate dans le paysage un changement d'échelle des exploitations d'élevage, qui se manifeste par de nombreux agrandissements et extensions des bâtiments d'exploitation autour des sites d'implantation des fermes (ANNEXE XI). Reflet d'une économie agricole dynamique, ces nouveaux éléments dans le paysage possèdent parfois des échelles, volumes, implantations et caractéristiques architecturales très différentes des logiques traditionnelles.

Les évolutions de la morphologie des paysages de bocage paraissent moins radicales que dans d'autres secteurs, car les pratiques de pâturage y entretiennent le maillage de petites prairies adaptées au relief, élément de la morphologie agraire le plus prégnant dans le paysage de coteaux. Pourtant les systèmes agricoles se sont spécialisés et centrés sur des pratiques d'élevage intensifiées, et cette évolution se traduit dans le paysage par la perte de l'usage des granges en tant qu'outils agricoles, et l'adoption de bâtiments d'élevage mieux adaptés aux nouvelles échelles d'exploitation et à la croissance des cheptels de bovins viande. L'adaptation de ces nouveaux éléments au contexte architectural et paysager et leur acceptation semblent les principaux enjeux de ce secteur.

4- Les espaces de plaine : paysage intensif de maïssiculture, maraîchage et étalement urbain.

a- De nombreux changements de structures agricoles dans l'histoire de la plaine

Si la plaine a toujours été une région agricole très prospère car fertile, plusieurs grands changements s'y sont effectués.

Le maïs apparaît dans la plaine de Nay au XVIème siècle, et la culture des variétés locales permet de nourrir une population croissante. A cette époque, de nouvelles terres sont défrichées et les paysans s'approprient les terres auparavant communales par la constitution d'un bocage qui prend la place du paysage d'openfield en plaine, avec la clôture des parcelles par un réseau de haies et murets de galets. Au pied des coteaux, plus de la moitié des superficies sont couvertes de landes. La fauche des fougères fournit la litière pour le bétail puis l'amendement des terres cultivées.

Au XIXème, des travaux hydrauliques importants (canalisation du ruisseau du Lagoin notamment) sont réalisés pour l'irrigation des cultures céréalières. Jusqu'au milieu du XXème siècle, chaque ferme pratique la polyculture et le polyélevage, le maïs étant cultivé pour l'autoconsommation et l'alimentation des oies, des porcs et du bétail (PAPOZ 1960).

L'arrivée du maïs hybride américain constitue la révolution agricole majeure des années 1960. Cette culture s'impose progressivement et s'accompagne de la modernisation des exploitations, du défrichage des landes et de la mise en culture des prairies humides le long des gaves. En parallèle, l'utilisation de l'herbe pour l'élevage s'intensifie dans les coteaux. Cette spécialisation des systèmes agricoles transforme fortement l'organisation économique et sociale traditionnelle des exploitations, et le piémont devient un pays d'herbe et de maïs (Figure 13, d'après PAPOZ, 1960). La taille moyenne des parcelles a triplé en trente ans (DI MEO, 2004), les hautes haies et les arbres têtards ont fortement régressé, et les murets de clôture qui fermaient les petites parcelles près des fermes (casalas[1]) ont presque disparu en totalité.

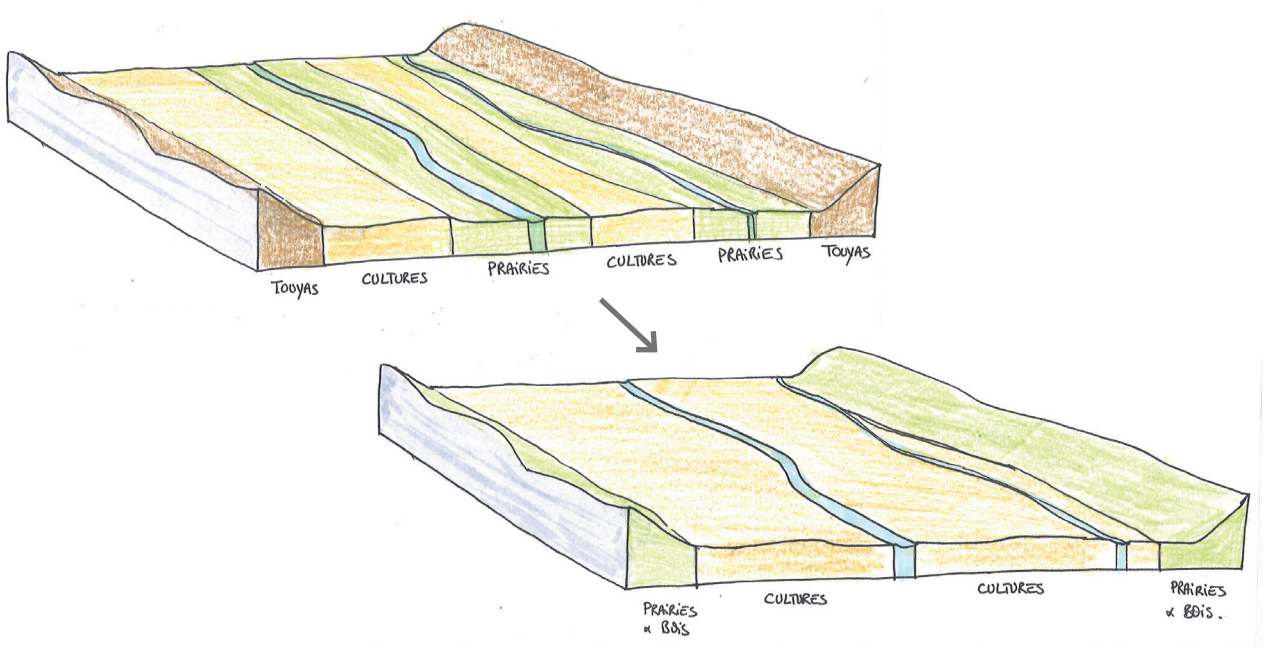

Figure 13: De la différenciation des terroirs à la spécialisation maïssicole et herbagère de la plaine de Nay (Heard, 2015)

[1] la casala est l'organisation traditionnelle de l'habitat rural, qu'il soit dispersé ou groupé dans les villages. Elle regroupe autour d'une cour fermée la maison d'habitation et la grange (borde). (ANNEXE X)

b- Vers une nouvelle spécialisation en plaine maraîchère ?

Au nord du territoire, directement à l'Est de Pau, les communes sont connues pour leurs cultures maraîchères, qui profitent de la proximité de la demande du marché frais de l'agglomération. Face à la dynamique d'agrandissement de l'aire périurbaine paloise, l'engouement pour les activités de maraîchage se déplace vers l'Est, avec un paysage composé de serres et petites parcelles légumières.

c- Enjeux

La plaine concentre une problématique majeure de consommation des terres arables par l'urbanisation et de morcellement des espaces ce qui pose des questions de cohabitation d'usages. L'intensification des cultures de maïs hybride produit un paysage qui tend à se simplifier, par l'abandon de nombreuses formes paysagères qui ne sont plus utiles à la production (Figures 14 et 15). Cette uniformisation est vécue comme une rupture face à ce qui constitue « l'ADN » agricole du territoire, et porte préjudice à la richesse écologique portée par les agro-systèmes traditionnels.

Figure 14: Les murets de pierre diparaissent en plaine faute d'usage (Heard, 2015)

Figure 15: Les paysages de plaine dominés par les cultures de maïs (Heard, 2015)

Les paysages du territoire présentent bien les signes des grandes mutations du contexte rural et agricole du siècle dernier. A partir d'un paysage agricole de terroirs où au sein de chaque unité géomorphologique on trouvait un système de polyculture et poly-élevage (agro-sylvo-pastoralisme en montagne, poly-élevage et cultures valorisées en piémont, prairies et cultures céréalières en plaine), on abouti à une spécialisation de chacune de ces petites régions (monoculture de maïs en plaine, élevage bovin sur les coteaux, pastoralisme centré sur l'élevage en montagne).
Chacune de ces zones de production spécialisées possède des problématiques paysagères très différentes en fonction des tendances d'évolution de leurs systèmes agricoles, mais qui rejoignent toutes certains des grands enjeux des espaces agricoles développés en première partie.

Pour la communauté de commune, la « mise en valeur » de la diversité des visages agricoles du territoire et de ses paysages ruraux en tant que richesse économique, cadre de vie et facteur d'attractivité constitue une volonté politique affirmée.
Cet objectif suppose d'être en mesure d'apporter des réponses de qualité aux enjeux des paysages agricoles.

Dans ce contexte, en quoi l'engagement du territoire dans une démarche de plan de paysage représente-t-il une opportunité pour la collectivité pour orienter le devenir de son agriculture et de ses paysages ?

Le paysage peut-il être une ressource pour un projet agricole territorial, et à quelles conditions ?

Partie II

Le plan de paysage comme levier d'action pour un projet sur les espaces agricoles de l'intercommunalité.

A/ La démarche des plans de paysage : un projet territorial partagé

1- Qu'est ce qu'un Plan de Paysage ?

a- Définition et historique de l'outil

Le « plan de paysage » est une démarche partenariale, engagée à l'initiative d'une collectivité locale ou d'un groupe d'acteurs territorial. C'est un outil collectif qui a pour objectif de partager un projet commun sur le devenir des paysages d'un territoire. L'outil n'a pas de portée juridique, mais se base sur un accord autour d'objectifs paysagers.
En cela il se distingue de la charte paysagère, outil à travers lequel les collectivités territoriales s'engagent en signant les objectifs formulés.
L'objectif principal du plan de paysage est d'aboutir à une traduction des objectifs énoncés en actions. Ces actions constituent la mise en oeuvre du projet sur le territoire.
Le plan de paysage a vocation de prendre en compte tous les types d'espaces, en considérant le paysage comme un « élément du cadre de vie », conformément à la définition du paysage donnée par la Convention Européenne du Paysage (Florence, 2000)[1].
C'est une démarche qui se veut partagée et concertée. Le portage du projet est assuré par les élus du territoire concerné, mais l'élaboration du projet doit associer les populations et les acteurs territoriaux divers du territoire. L'élaboration et la mise en oeuvre du plan doit donc faire l'objet d'une animation.

Les premières expérimentations de projets type « plan de paysage » se sont effectuées dans les années 1990 à l'initiative du ministère de l'Equipement, à travers des réflexions paysagères menées sur quelques territoires (FOLINAIS, 2006). Le lancement de cette politique paysagère s'est concrétisé en 1993 par la parution d'un guide méthodologique de la démarche et de ses enjeux « Plan de Paysages, repères 1993 », en parallèle de l'adoption de la Loi Paysage de 1993 qui élargit au « cadre de vie » l'attention portée au paysage. En 2001, le Ministère de l'Aménagement édite un guide méthodologique des outils «plan de paysage, chartes et contrats» (FOLLEA 2001).
Le bilan des plans de paysage effectué en 2005 (FOLINAIS, 2006), recense 119 plans réalisés entre 1992 et 2004. Cependant, ce bilan fait état d'un manque de traduction et d'utilisation des derniers plans produits (du début des années 2000), avec des projets qui ont du mal à mettre en oeuvre leurs objectifs. Ce constat peut sans doute être mis en parallèle avec une diminution de l'engagement financier de l'Etat envers les plans de paysages.
En 2013, 20 ans après les premiers projets, le MEDDE engage une politique de relance de la démarche, à travers un appel à projet incitant les collectivités à se saisir de l'outil plan de paysage, en leur apportant un soutient financier et méthodologique. 25 structures intercommunales ont été désignées lauréates. (Figure 16)
Dans le cadre d'un « plan de reconquête des paysages et de la nature en ville » (MEDDE), un nouvel appel à projet a été lancé début 2015, visant à généraliser l'adoption de la démarche sur le territoire français.

[1] Paysage : « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». (Conseil de l'Europe, 2000)

Figure 16: Carte des collectivités lauréates de l'appel à projet Plan de Paysage (MEDDE, 2015) [4] http://www.developpement-durable.gouv.fr

b- La méthode: une démarche en quatre temps pour un projet de territoire à l'échelle intercommunale

La méthodologie d'élaboration du plan de paysage se décompose en quatre étapes (Figure 17):

- Un diagnostic, basé sur une analyse paysagère du territoire, à savoir une étude des caractéristiques paysagères, des dynamiques à l'oeuvre, des atouts et contraintes, des pressions qui s'exercent...;
- La définition des enjeux paysagers, c'est-à-dire les valeurs associées au paysage que l'on identifie sur le territoire sur lequel on veut agir;
- La formulation du projet stratégique, à travers le choix d'objectifs de qualité paysagère spatialisés;
- La mise en oeuvre et l'animation du projet, qui décline la stratégie en un programme d'actions phasé dans le temps.

Figure 17: La démarche projet de territoire (Heard, 2015)

Le projet doit donc être fondé sur un diagnostic des atouts et difficultés du territoire et l'animation du projet pendant la durée de son élaboration et sa mise en oeuvre doit théoriquement permettre la mobilisation des acteurs.

L'échelle de territoire reconnue comme pertinante pour ce type de projet est l'intercommunalité. L'essort de ce niveau territorial a été impulsé par la loi de 1992 sur l'administration territoriale, et renforcé récemment par la loi ALUR de 2014. L'EPCI peut être une communauté de commune, un syndicat mixte de Parc Naturel Régional, un Pays..., l'objectif étant de dépasser l'échelon de la commune. La coopération intercommunale dans le cadre du projet a pour avantage de mutualiser les moyens, les compétences et les connaissances et de favoriser une certaine cohérence entre les différentes politiques locales. Le travail sur le grand paysage paraît également plus pertinent à une échelle qui peut dépasser certaines limites administratives.

2- Les spécificités de l'approche paysagère

Dans un plan de paysage, l'analyse du territoire s'effectue par le biais d'une approche paysagère, qui diffère d'autres approches territoriales (économique, sociale, géographique...) par différentes caractéristiques. On les présentera ci-dessous en s'appuyant à titre d'exemple sur l'analyse paysagère d'un espace agricole de montagne.

- L'approche paysagère du territoire implique un travail à plusieurs échelles temporelles. En effet, le paysage est défini comme un objet dynamique qui n'est pas figé dans le temps, et dont les évolutions s'effectuent à des rythmes plus ou moins rapides. Pour une zone de montagne par exemple, l'analyse à une échelle de temps géologique est importante pour comprendre les structures topographiques en place, l'analyse à l'échelle de quelques siècles permet de saisir les facteurs d'implantations humaines et les évolutions démographiques et l'analyse à l'échelle de quelques décennies révèle certaines dynamiques de changement de végétation.

- De la même manière, l'étude du paysage croise les échelles spatiales entre elles. On étudiera un paysage montagnard dans sa relation avec le territoire aval, son organisation à l'échelle d'une vallée, jusqu'à des échelles plus fines d'organisation d'une parcelle de fauche.

- L'approche paysagère «décortique» les éléments physiques du territoire puis étudie les interactions qui les lient (Figure 18). On étudiera par exemple une grange foraine de montagne et son implantation par rapport à la pente, ou encore son insertion au regard de l'organisation de la trame du parcellaire.

- L'analyse du paysage suppose la complémentarité entre une approche technique des structures paysagères et une approche dite «sensible». On décrira alors une prairie par ses aspects techniques : sa taille, sa composition floristique... mais aussi des qualificatifs de perception sensorielle («verdoyant», «ouvert», «intime»...).

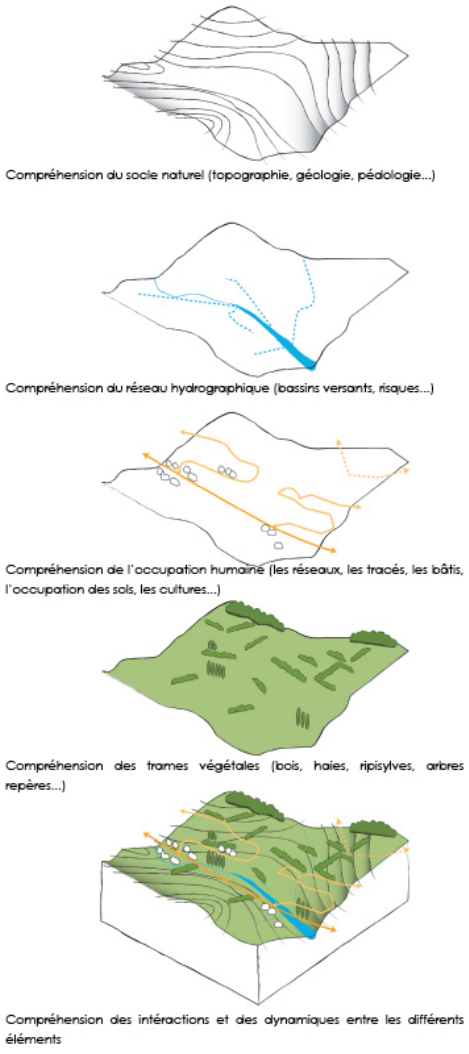

Figure 18: L'approche paysagère basée sur la compréhension des interaction entre les différents éléments paysagers (Plan de Paysage Pays de Nay, 2014)

- Enfin, l'analyse paysagère dispose d'outils qui lui sont propres, qui sont liés à des manières de représenter le territoire (cartes, bloc-diagrammes, photographies, croquis...), à des outils de diagnostic (visite de terrain, entretiens...) et à des formes d'animation et de concertation.

3- Historique et contexte de la démarche du plan de paysage de la communauté de commune du Pays de Nay

L'adhésion à une démarche de plan de paysage pour le Pays de Nay s'est effectuée à partir d'une dynamique générale d'élaboration de projets territoriaux pour l'intercommunalité. En effet, un travail sur une Charte Paysagère et Architecturale avait déjà été mené sur le territoire, et un SCoT rural était en construction.
La charte est une étude thématique des enjeux paysagers et architecturaux du territoire. Elle a donné lieu à un diagnostic paysager des 24 communes d'origine (les deux villages des Hautes-Pyrénées n'ayant rejoint la CCPN qu'en 2014). Les orientations concernant les paysages et l'architecture ont été ratifiées par les communes, qui s'engagent à mettre en oeuvre des politiques locales en cohérence avec les stratégies qui y sont données. La charte a abouti à des préconisations détaillées sur un ensemble de bonnes pratiques d'aménagement et d'architecture, déclinées en fiches thématiques (par exemple une fiche « conserver et réimplanter un patrimoine arboré en plaine ») (ANNEXE XII) et cahiers de recommandations (« les clôtures » et « les haies champêtres »). Les enjeux les plus appuyés par la charte concernent entre autre la maîtrise du développement urbain et la recherche d'un retour à la prise en compte de la qualité architecturale pour l'habitat nouveau.
En 2012, le territoire s'engage dans l'élaboration d'un schéma de cohérence territorial, stratégie d'aménagement et de développement à l'échelle intercommunautaire. Cette dynamique de projet sur le territoire lui est favorable dans le cadre de sa réponse à l'appel à projet du MEDDE début 2013, et l'EPCI devient lauréate pour bénéficier d'un soutien du ministère pour le lancement d'un Plan de Paysage.

L'objectif principal du plan de paysage pour le Pays de Nay est d'être complémentaire de la charte, en apportant un complément de diagnostic, notamment au regard de l'intégration en 2014 de deux nouvelles communes, et en apportant la possibilité de traduire la stratégie architecturale et paysagère en actions sur le territoire. La démarche présente également l'intérêt de s'effectuer en parallèle de celle de la construction du projet territorial de ScoT, auquel elle pourra apporter des éléments et qui pourra contribuer à sa mise en oeuvre effective.
La figure 19 reprend l'articulation des différents projets territoriaux de la CCPN.
La maîtrise d'ouvrage du projet du plan de paysage est donc assurée par la communauté de communes, dont la gouvernance est présentée en figure 20. Cette dernière associe les élus du conseil intercommunautaire aux partenaires techniques dans un comité de pilotage. Les partenaires techniques associés au projet sont entre autres: l'Etat (représenté par la DREAL), le département (Conseil Général), les services de la communauté de commune, l'Office du Tourisme, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en charge du SCoT, l'Office National des Forêt, la Chambre d'Agriculture départementale... Les commissions d'élus «SCoT» et «Habitat» sont en charge de débattre les orientations et enjeux du projet.
La maîtrise d'oeuvre des deux premières phases du projet (jusqu'à la définition des enjeux) est assurée par le CAUE des Pyrénées-Atlantiques.

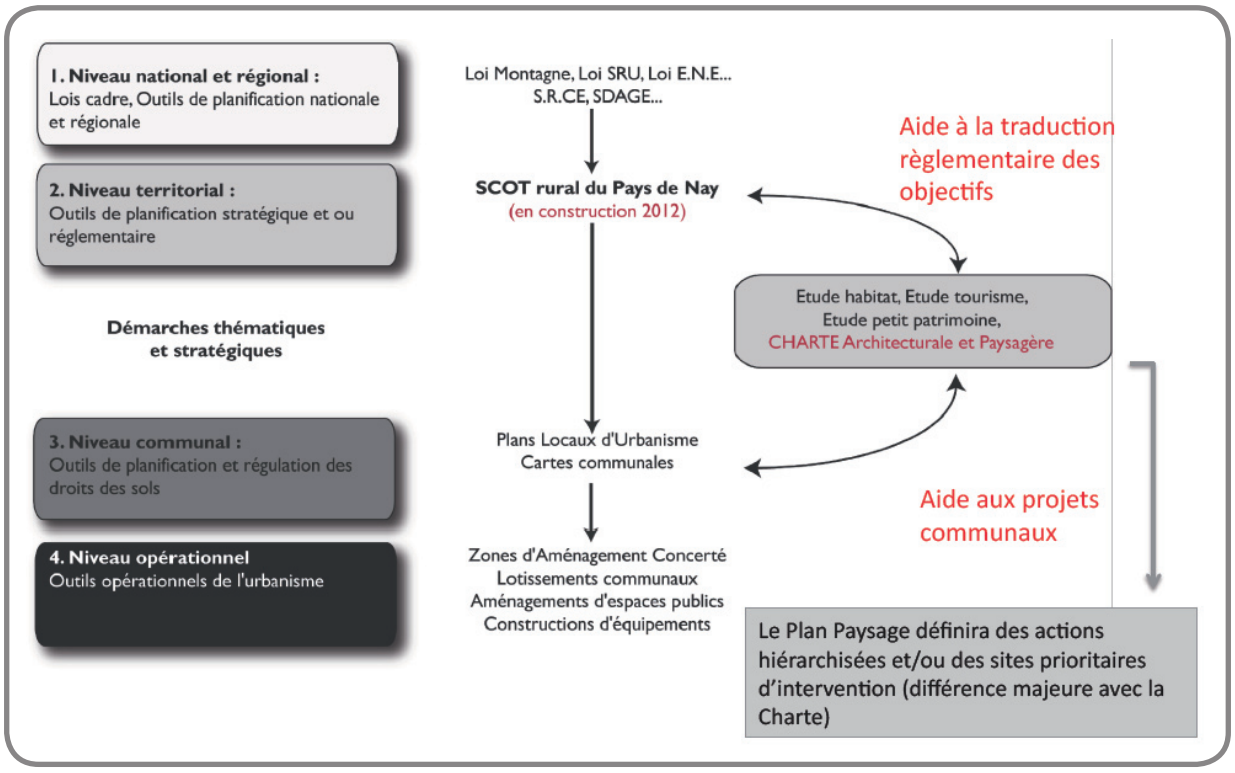

Figure 19: Articulation de la démarche Plan de Paysage au sein des autres politiques du territoire (Source: CAUE64)

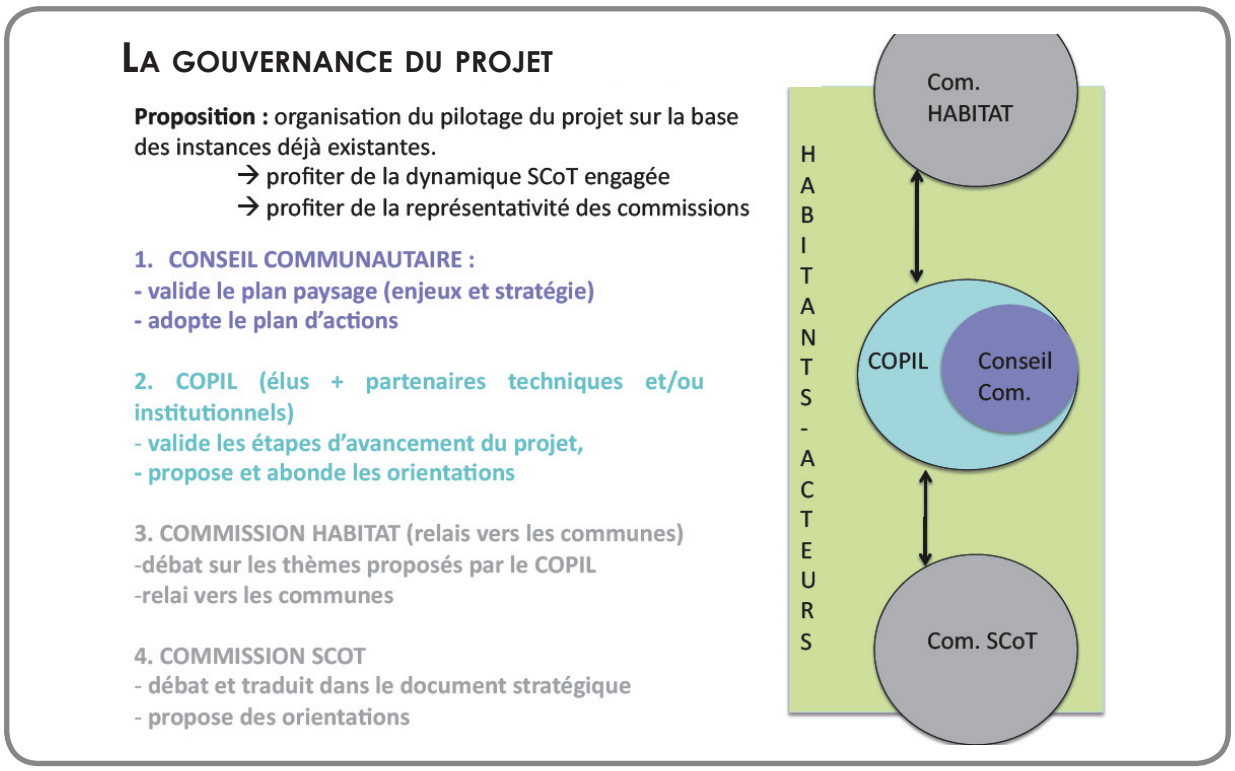

Figure 20: Organisation des différents acteurs dans la gouvernance du projet (Source: CAUE64)

A la date de réalisation de ce mémoire (Août 2015), seule la phase du diagnostic a été réalisée et la phase de validation des enjeux est en cours. Le bilan qui est donné de l'expérience de la démarche est donc limité à ces étapes, avec pour conséquence un faible recul temporel d'analyse.

B/ Les apports potentiels du plan de paysage à la réflexion sur les espaces agricoles

1- Révéler et valoriser les spécificités des terroirs, et comprendre les logiques agricoles anciennes et contemporaines.

L'utilisation du paysage pour parler des espaces agricoles est intéressante dans la mesure où il peut être considéré comme un « symptôme » des évolutions agricoles. « Les paysages observés informent sur les systèmes de production en place. Il [le paysage] est utilisé pour expliquer les pratiques car il les reflète en partie. » (HENRY 2012)
L'analyse des paysages agricoles de la CCPN a en effet permis de souligner les problématiques spatiales qui sont propres à l'agriculture sur le territoire, en complément d'un diagnostic agricole réalisé pour l'élaboration du SCoT qui détaille essentiellement l'état économique de l'activité.

L'approche paysagère apporte une bonne connaissance de l'histoire des pratiques sur le territoire et leur lien avec la géographie des lieux. Cette connaissance fine doit pouvoir permettre de réfléchir à des pratiques futures qui soient adaptées aux spécificités des milieux. Cet apport est d'autant plus intéressant pour aborder les espaces agricoles de la CCPN, dont les enjeux sont très différents en fonction des zones. En interrogeant les différentes difficultés de l'agriculture à l'échelle de petites unités paysagères, le diagnostic paysager constitue une base pour un travail de valorisation ou d'amélioration du paysage agricole « au cas par cas ».
En plaine par exemple, l'observation des évolutions diachroniques des structures arborées souligne la disparition rapide du réseau de haies des secteurs des anciens « artigots » (prairies humides) qui assuraient la transition entre les coteaux et la plaine céréalière avec un système de paturâge extensif et avaient une fonction « anti-érosion » importante . Dans le cas d'un éventuel travail de préservation ou de re-contruction futur d'un maillage bocager en plaine pour retrouver certaines fonctions écosystémiques, on pourra alors spatialiser finement les interventions sur les terroirs de prairies humides les plus pertinents.
De la même manière, l'abandon ou la destruction du réseau de murets en galets de clôture est vécu comme une perte importante d'une part du patrimoine du pays, et c'est en premier lieu l'agriculture intensive qui est désignée responsable du non-entretien de ce patrimoine commun. *« Les agriculteurs les suppriment, pour gagner un sillon »*. Pourtant, le dialogue avec les élus autour de cet objet paysager permet de pointer l'enjeu principal du devenir de ces structures héritées, à savoir leur absence d'usage et d'utilité économique pour les productions agricoles modernes.

« Ça prend du temps à réhabiliter et entretenir et en plus ça demande un vrai savoir-faire. C'est important dans le paysage, mais ça ne sert plus, sauf peut-être les murets en montagne »

On perçoit alors la nécessité de s'interroger sur les liens entre les formes agricoles héritées que l'on voudrait préserver avec des savoirs-faire et des usages qui ne sont plus d'actualité. La discussion permet de dépasser la posture classique d'objectif de « préservation » des formes traditionnelles, vers la question de la correspondance entre usage et fonction paysagère. La question des murets s'oriente alors vers la recherche d'une autre fonction (en tant que limite des espaces urbains par exemple), et de la diffusion du savoir-faire nécessaire à leur conservation.

2- Croiser les enjeux des espaces agricoles avec l'ensemble des enjeux du territoire : une approche transversale.

Le paysage, par son approche transversale et intégrée, permet de croiser certaines questions entre elles.
L'analyse paysagère du territoire aborde par exemple les paysages agricoles et leur lien avec le développement touristique, avec le développement urbain et l'urbanisme, avec l'architecture, avec les espaces naturels et l'environnement...etc. L'entrée par le paysage permet de donner à voir les interactions entre ces différentes dynamiques territoriales pour les faire comprendre.
Cette approche présente l'interêt d'élargir une problématique agricole à son contexte spatial. Sur le territoire de la CCPN par exemple, on ne peut pas aborder la qualité des paysages agricoles de plaine sans faire le lien avec la consommation foncière des terres par l'étalement urbain non maîtrisé. Le paysage permet de construire une passerelle entre les questions d'extension urbaine et de foncier agricole. (Figure 21)
Le plan de paysage pourrait alors constituer un apport intéressant lors de la réflexion en cours sur la mise en place d'une stratégie urbaine dans le futur SCoT, au regard de l'importante problématique de consommation foncière agricole que le diagnostic paysager soulève. Le plan de paysage pourra servir de base à l'utilisation d'un argumentaire paysager pour défendre les terres agricoles lors des discussions autour des documents d'urbanisme.

Figure 21: Faire comprendre les effets de l'absence de stratégie urbaine sur la consommation du foncier agricole en montrant le paysage... (Heard, 2015)

3- Ouvrir le débat et réunir les acteurs pour un projet concerté

La démarche de la construction du projet du plan de paysage doit être réalisée à travers des phases de concertation entre acteurs. Elle présente donc l'opportunité de proposer un cadre pertinent pour ouvrir le débat public, entre autre sur la thématique des espaces agricoles. Les différents cadres de rencontre entre acteurs du projet, partenaires institutionnels, habitants... sont l'occasion de partager une culture commune sur le territoire et sur le rôle de l'agriculture dans la fabrique du paysage.
À titre d'exemple, la réunion des élus de la CCPN dans le cadre d'un atelier sur le paysage

a fait émerger une méconnaissance des enjeux particuliers attachés aux territoires des deux communes de montagne par le reste de l'intercommunalité. À travers le diagnostic paysager de ce territoire de montagne, l'intercommunalité a pu prendre connaissance des enjeux très particuliers du secteur (gestion des aléas et risques naturels, enfrichement et déprise pastorale...) notamment à travers la rencontre entre les élus des communes montagnardes et les élus de la plaine. Le débat sur le paysage aura donc permis l'intégration des enjeux propres à la montagne dans la réflexion intercommunale, jusqu'ici peu abordés au regard de leur arrivée récente au sein de la CCPN.

En général, les problématiques paysagères et spatiales sont peu abordées par le monde agricole, par rapport aux thématiques agricoles économiques et environnementales. Pourtant on a constaté qu'un enjeu fort de l'image véhiculée par l'agriculture auprès des sociétés passe par le biais du paysage. L'implication des organismes de développement de l'agriculture (par exemple la chambre d'agriculture ou les associations pastorales) dans la réflexion collective du plan de paysage peut permettre une meilleure appropriation des enjeux paysagers par le monde agricole.

4- Définir un projet spatial commun pour les espaces agricoles

L'approche paysagère est prospective est dynamique et le plan de paysage est bien un outil qui doit permettre de « faire projet » donc d'orienter le futur du territoire dans des directions choisies. Le plan de paysage, en soulignant l'importance du devenir de l'agriculture dans la constitution des paysages, peut inciter les communes à se saisir des questions agricoles et à faire du paysage agricole une stratégie de territoire à long terme.
« Choisir de travailler sur le paysage pour mieux exprimer toutes les richesses et originalités d'un terroir apparaît comme une voie économique d'avenir » (INAO 2006).
En identifiant les tendances d'évolution de l'agriculture à l'oeuvre sur le territoire, l'approche paysagère propose des scénarios pour le futur du territoire. Les outils de représentation du paysage en devenir, en fonction de ces différentes hypothèses d'évolution, peuvent être un très bon support de projection et une base pour la définition d'objectifs concernant les espaces agricoles.

Au Nord de l'intercommunalité par exemple, une dynamique forte de développement des filières maraîchères est à l'oeuvre et l'implantation des exploitations s'étend vers l'Est dans la plaine. Au vu de la qualité agronomique de la plaine de Nay et de la demande croissante d'un marché proche de consommateurs pour ce type de produits, on pourrait tout à fait imaginer une transformation à plus ou moins long terme de la plaine vers une spécialisation en production légumière (Figure 22). Le paysage produit serait alors nettement différent. Imaginer ce nouveau paysage de production peut aider les élus à projeter les évolutions de leur territoire à long terme en fonction des dynamiques de l'activité agricole.

Le plan de paysage peut alors servir à mieux intégrer les défis de l'agriculture dans la planification du territoire. Les questions agricoles dépassant largement les échelles communales, un projet à l'échelle de l'intercommunalité apparaît pertinent pour définir des orientations adaptées aux échelles des petites régions agricoles du territoire.

Figure 22: Vers une plaine maraîchère ?(Heard, 2015)

C/ Bilan intermédiaire et perspectives pour la réussite du projet de la CCPN

L'expérience du plan de paysage de la Communauté de Commune du Pays de Nay a tout juste débuté, et même si presque deux années se sont écoulées depuis le lancement de la démarche, seul le diagnostic est en phase de validation. Les enjeux sont en phase de définition et il reste à construire l'essentiel du travail pour les prochaines années à venir : la construction du projet stratégique, le choix et la mise en oeuvre des actions (à des horizons plus ou moins longs) et le suivi et l'animation du plan. Du déroulement de ces différentes étapes dépendra le succès du projet.
De manière concrète, le processus de construction du projet n'est pourtant pas aussi linéaire, et certaines actions qui se positionnent dans le cadre du plan de paysage ont déjà été entreprises ou préfigurées. En effet, le plan prenant appui sur une charte paysagère récente, la dynamique de travail sur les paysages est déjà bien avancée à ce stade et de nombreux outils ont pu être mis en place soit dans le cadre de la charte, soit en continuation dans le cadre du plan de paysage. De même, l'élaboration parallèle du SCoT incite à réfléchir à la mobilisation du plan de paysage dans le document d'urbanisme dès à présent. Enfin d'autre projets, parfois à caractère très opérationnel, sont en cours sur le territoire et semblent intéressants à associer à la démarche du plan de paysage. Il s'agit par exemple d'un projet de construction de véloroute le long du Gave de Pau, ou d'un projet de ré-aménagement du col du Soulor en montagne.

Ainsi, en opérant un retour d'expérience sur les étapes déjà franchies de la démarche et les outils sur lesquels elles se sont appuyées, on essayera de déterminer si certains enjeux spécifiques aux paysages agricoles ont été soulevés.
La suite du projet sera abordée de façon prospective, en proposant des pistes d'actions qui pourront être utilisées dans la suite du projet lors de sa mise en oeuvre et en définissant quelques conditions de leur capacité à enrichir la réponse aux enjeux des paysages agricoles du territoire.

1- Les outils mobilisés dans les premières phases du projet et leurs apports au débat sur les enjeux des paysages agricoles

a- Outils de diagnostic et concertation

Une grande partie de l'état des lieux des paysages du plan de paysage s'est appuyée sur le diagnostic déjà réalisé dans la Charte. La première phase du plan de paysage a été principalement constituée de la mise en place d'outils de partage et de concertation du diagnostic dans le but de mesurer les enjeux paysagers du territoire à travers le recueil de la parole des décideurs et des usagers. Ces nouveaux éléments apportés par la consultation des acteurs ont vocation à intégrer le diagnostic préalable et à aider à définir les enjeux. Des compléments ont également été apportés par un diagnostic à partir d'une analyse paysagère de terrain sur l'Unité Paysagère concernant les deux communes ayant récemment intégré la CCPN.
Les outils de concertation mobilisés ont consisté en :

- des rencontres individuelles en mairie ou sur le terrain avec les élus communaux;
- des réunions des élus des instances (commission habitat, conseil communautaire) sous forme de « conférences » ou sous forme d'ateliers collectif de travail;
- des réunions du comité technique constitué par les partenaires;
- une enquête « questionnaire » auprès des habitants et une enquête « photo ».

• Les entretiens individuels:

La rencontre individuelle avec un élu permet de relever les projets et les problématiques à l'échelle de la commune en bénéficiant de la connaissance fine qu'il a de son territoire. L'élu est également un habitant et à ce titre il fait partager son témoignage, son expérience et son attachement aux lieux. Il est également intéressant de connaître sa vision globale de l'intercommunalité.
En ce qui concerne les problématiques agricoles, les entretiens menés par exemple sur les petites communes de montagne ont été particulièrement utiles pour prendre la mesure des difficultés de l'agriculture en zone montagnarde. Les élus connaissent bien les agriculteurs et les familles de leur commune et leurs pratiques agricoles. Il en ressort une forte volonté d'appuyer l'agriculture en garantie de la conservation de la vitalité et du paysage des villages.
D'autres élus en revanche ont moins connaissance du monde agricole de leur commune. L'entretien permet donc d'identifier les volontés politiques plus ou moins fortes et les projets qui peuvent constituer des opportunités ou au contraire des freins aux actions futures.

• Les ateliers collectifs:

Si les réunions de type « conférences » ont le mérite de faire partager une connaissance des paysages, celles qui se déroulent sous la forme d'ateliers de travail apparaissent bien plus efficaces pour faire émerger des enjeux et des visions. L'organisation de cet atelier s'est effectuée autour d'un travail sur carte par petit groupes d'élus, encouragés à s'exprimer sur quatre thèmes : paysage et découverte, paysage urbains et patrimoine, paysage et environnement, et enfin paysage et agriculture (Figure 23). Cette configuration est très efficace pour libérer la parole et échanger les connaissances du territoire, et de nombreux enjeux ont pu être tirés de ces échanges.

Figure 23: La concertation par le travail collectif sur le paysage (CAUE64, 2015)

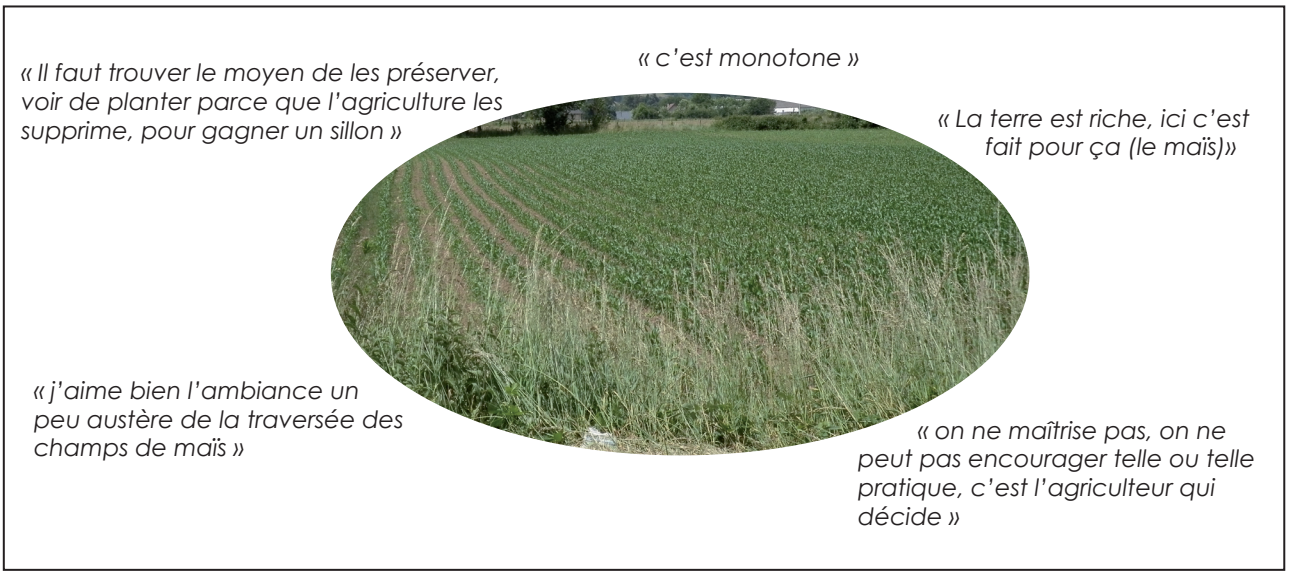

Figure 24: Elements de discussion autour du paysage maïssicole (Heard, 2015)

La figure 24 présente quelques visions échangées entre élus du territoire au détour d'une discussion sur les paysages de la plaine maïssicole.

• L'enquête questionnaire:

Une trentaine de personnes a répondu à cette enquête (le questionnaire est présenté en ANNEXE XIII). C'est en effet un outil dont les modalités de diffusion et d'incitation à la participation ne sont pas toujours sans difficultés. Elle n'a donc pas vocation à dresser un bilan statistique ou quantitatif sur telle ou telle apréhension du paysage, mais elle permet de « prendre la température » de la vision habitante du territoire et de ses attentes concernant le cadre de vie. On se rend alors compte que l'aspect rural du territoire revient souvent dans les discours, même si les évolutions du paysage agricole sont rarement évoquées. Beaucoup soulignent également l'appréciation du paysage agricole (de plaine ou de coteau) comme un espace productif mais support de promenade, valorisé pour son calme et l'abscence de traffic routier.
Seul un habitant exerçant le métier d'agriculteur a répondu à l'enquête, il évoque également la sérennité du paysage, et souligne les problèmes de cohabitation entre nouveaux lotissements et activités agricoles.

« l'automne quand le maïs a disparu, la vue sur la montagne se révèle de l'Ossau au pic du Midi, et les premières neiges. De mon exploitation isolée dans la plaine, le calme, la vue, la sérénité (…) sont revigorants. »

« les zones inter-villages qui permettaient des promenades ou mes travaux agricoles dans la tranquilité, se sont construites et donc très fréquentées = voitures et divers véhicules, passants et promeneurs (…) et donc perte de l'insoucience que j'ai connue dans mon enfance. »

Les questionnaires recueillis font très peu référence aux paysages de montagne « in situ » pour parler des paysages de la communauté de commune, c'est à dire en dehors des évocations du panorama de la chaîne depuis la plaine ou les coteaux. Ce résultat démontre que les deux communes des Hautes-Pyrénées ne sont pas encore perçues par les habitants comme faisant partie du paysage de l'intercommunalité, évoquant plutôt le paysage de plaine ou de coteaux.

Le questionnaire a été enrichi d'un questionnaire photographique qui a obtenu quatre réponses. Les prises de vues choisies devaient être argumentée. Quelques photographies seulement ont ciblé des espaces agricoles, elles sont présentées en figure 25 et montrent deux analyses assez différentes des composantes du paysage agricole.

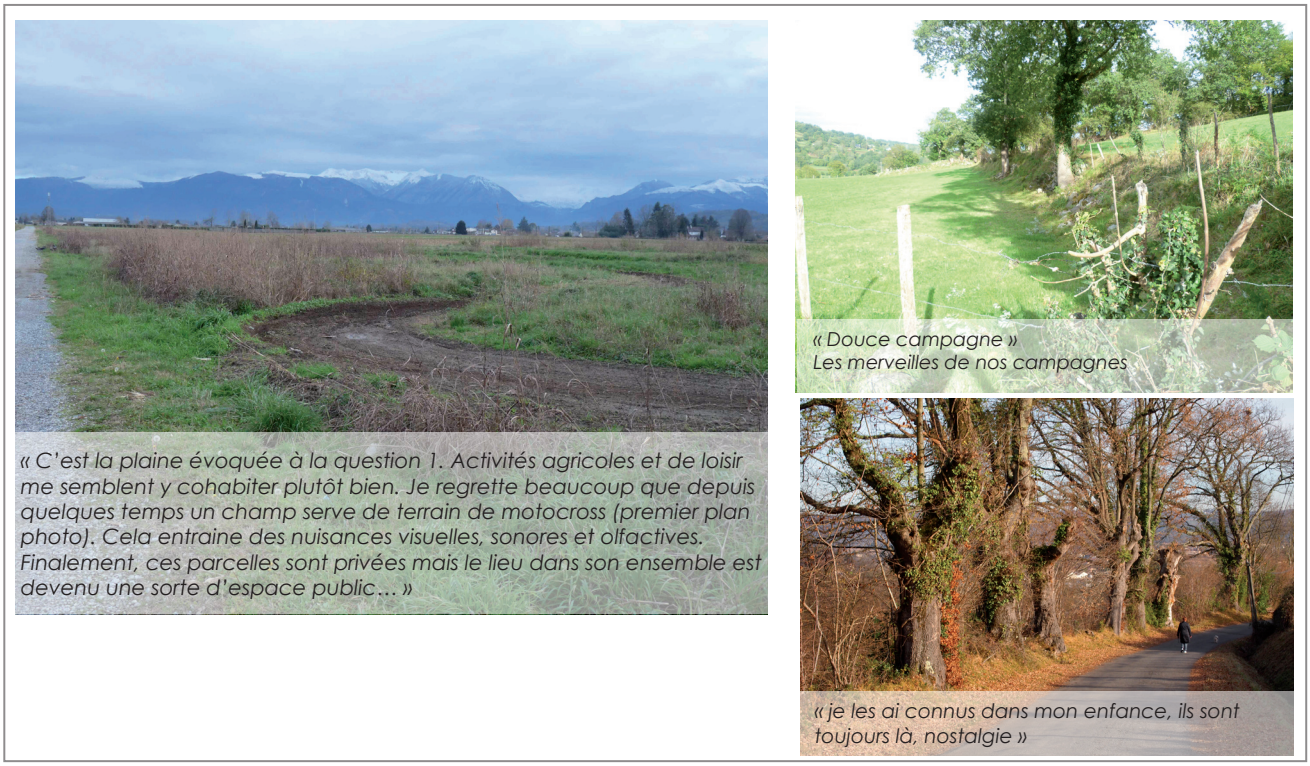

Figure 25: Résultats de l'enquête photographique (Heard, 2015)

À la suite de ces différents outils, l'organisation de visites de terrain pour le grand public et d'ateliers thématiques entre élus et partenaires techniques est prévue.

Bilan:

Ces premières étapes du plan de paysage ont montré l'intérêt de l'effort de concertation dans la construction du projet. Les enjeux du territoire s'identifient plus facilement et même si la mobilisation des décideurs et habitants est coûteuse en temps et en organisation et parfois difficile, les discussions autour des paysages sont toujours riches en échanges.
Avoir un projet et une action sur les paysages agricoles ne paraît pas évident pour la plupart des décideurs, qui se sentent dépourvus de moyens face aux enjeux soulevés. Sur les territoires de montagne en revanche, la forte dépendance de la vie des villages à la santé de l'activité pastorale est le moteur de nombreux projets agricoles (réhabilitation d'outils de travail, recherche active d'installation d'exploitants, valorisation touristique de la filière fromagère...) favorisés par un réseau de partenaires capable de soutenir ces actions, à savoir le Parc National des Pyrénées, l'ONF...etc. Il pourrait être intéressant pour l'intercommunalité de s'inspirer de ces dynamiques (partenariale, de filière,...) pour agir sur les autres espaces agricoles du territoire.

La principale limite du travail effectué, et qui n'est pas des moindres, est la quasi-absence de sollicitation des agriculteurs durant cette phase de diagnostic. Or, s'ils sont minoritaires en nombre d'habitants sur le territoire, ils représentent les acteurs principaux des paysages ruraux qui ont fait l'objet des discussions.
La rencontre avec les agriculteurs du territoire permettrait aussi de pouvoir obtenir une analyse beaucoup plus fine des pratiques et structures agricoles à l'échelle de l'exploitation. En effet, avant d'envisager un projet de paysage pour les espaces agricoles, il convient d'avoir un aperçu de l'organisation spatiale des exploitations actuelles et de leur fonctionnement.
Il pourrait donc être pertinent d'aller à la rencontre des agriculteurs dans la suite du projet (par exemple lors des visites de terrain et ateliers à venir), pour enrichir la pertinence du diagnostic et associer directement le monde agricole à la démarche du plan de paysage.

b- Outils de communication et sensibilisation

En parallèle du travail de concertation, un certain nombre de médias ont été produits dans le cadre du plan de paysage, pour communiquer sur la démarche d'une part et pour faire partager les éléments de diagnostics d'autre part. Ces outils ont pour avantage de diffuser la connaissance et la vision du territoire auprès du grand public.
Ces supports de communication ont pris la forme:

- d'articles dans le journal de l'intercommunalité;
- de la production de fiches explicatives de la démarche du plan et de la notion de paysage;
- de deux cahiers rassemblant des prises de vues du territoire pour «donner à voir» les paysages et suciter l'interrogation. L'un concerne un recueil de carte postales anciennes, l'autre montre la diversité des paysages agricoles du territoire;
- d'une exposition itinérante sous forme de panneaux thématiques.

2- Des actions concrètes à impulser dans la suite du projet, quelques pistes concernant les paysages agraires de la CCPN

Lorsque les enjeux auront été bien posés et validés par les porteurs du projet et que des choix d'orientations stratégiques auront été pris, le travail du plan de paysage devra continuer avec la définition d'un programme d'actions à mettre en oeuvre sur le territoire. La mise en oeuvre de ces actions est soutenue financièrement par le budget aloué au plan de paysage.
La nature de ces actions peut prendre plusieurs formes. Classiquement on distingue (FOLLEA,2001):

- des actions de traduction réglementaire des objectifs du plan dans les documents d'urbanisme (PADD[1] des SCoT, et OAP[2] des PLU par exemple);
- des contrats de paysage passés avec un ou plusieurs acteurs;
- des opérations d'aménagement sur des sites précis du territoire;
- des actions de communication, de sensibilisation, tel que l'organisation d'évènements ou de visites par exemple.

Ces différents types d'actions peuvent cibler les paysages agricoles, sous réserve qu'elles répondent bien aux enjeux spécifiques à chaque unité paysagère et à chaque type d'enjeu agricoles.
A partir du diagnostic du territoire, on peut regrouper les enjeux des paysages agricoles en 5 grandes catégories:

- les enjeux liés au maintien de l'activité agricole;
- les enjeux liés au lien entre l'agriculture et les spécificités des territoires;
- les enjeux liés à la compréhension des pratiques par les usagers de l'espace rural;
- les enjeux liés à la conservation de l'outil agricole du territoire;
- les enjeux liés au devenir des formes héritées abandonnées.

Le tableau 3 propose quelques exemples d'actions qui pourront être étudiées en fonction des choix effectués dans le projet stratégique de la CCPN, classés en fonction des 5 grands type d'enjeux (même si certaines actions peuvent être très transversales). Ces propositions sont seulement des pistes issues d'une première reflexion prospective sur ce qu'il est possible de mettre en place dans le cadre d'un plan de paysage. Elles devront évidemment être adaptées et localisées. (ANNEXE XVI)

[1] Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui est la pièce d'un document d'urbanisme qui pose le projet politique.
[2] Orientations d'Aménagement et de Programmation. Pièce d'un Plan d'Urbanisme qui définit la gestion de l'espace sur des secteurs précis.

Tableau 3: Tableau des pistes d'actions envisageables pour la suite du projet

ENJEU GLOBAL	EXEMPLES D'ACTIONS
Maintenir une activité agricole	Actions de valorisation des produits du territoire Accompagnement de la diversication des activités (développement de l'agro-tourisme, accueil du public...) Encourager les installations en zone difficile (mise à disposition d'outils ou de foncier par exemple, ou mise en place d'un bail spécifique) Création d'un groupement d'employeur Création d'une association foncière pastorale
Garder un lien au territoire	Favoriser la transmission des savoirs-faire spécifiques (à travers des formations, des chantiers participatifs...) Contrats de paysage avec des agriculteurs Soutenir les exploitants dans leur démarches paysagère à l'échelle de l'exploitation Appui technique à l'innovation architecturales pour les bâtiments d'élevage
Renforcer la compréhension des pratiques et paysages agricoles	Organisation de rencontres entre agriculteurs et habitants, dans le cadre de visites. Travailler avec le milieu scolaire sur les paysages agricoles Organisation des promenades paysagères Évènements autour des produits agricoles
Protéger ou améliorer l'outil agricole	Utiliser les outils de zonage et de protection disponibles dans les documents d'urbanisme (Zones Agricoles Protégées, PAEN [1] ...) Initier un travail d'étude foncière Affirmer la vocation agricole de certaines zones Programmer des opérations d'amélioration pastorales
Interroger l'usage des formes héritées	Rechercher les opportunités et faisabilités d'un développement de la filière bois/bocage en lien avec son utilisation agricole Engager des projets de restauration du petit patrimoine agricole

Facteurs de réussite:

Les actions qui ciblent les espaces agricoles ont pour particularité de vouloir intervenir sur des espaces qui sont des outils de travail et de propriété privée (contrairement par exemple à des actions qui concerneraient l'amélioration des espaces publics, ou encore la valorisation de sites de découverte du paysage).

En conséquence, si l'on veut initier une dynamique efficace pour les paysages agricoles, les actions mises en oeuvre doivent être en cohérence avec la réalité socio-technique des pratiques agricoles. Pour ce faire, il faudra nécessairement:

- renforcer le diagnostic par la consultation des agriculteurs du territoire;
- trouver des partenaires parmi les agriculteurs qui soient partie prenante des actions mises en place;
- agir à une échelle plus réduite que celle de l'unité paysagère pour que les actions soient très ciblées, donc bien adaptées au contexte local. L'échelle de l'exploitation sera donc à prendre en compte;
- prioriser les actions en fonction du projet politique pour concentrer efficacement les moyens;
- continuer à associer les organismes de développement agricole à la démarche.

[1] périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Conclusion

Le plan de paysage, en tant que projet de coopération territoriale basé sur l'approche paysagère, possède plusieurs atouts.

Parce qu'il aborde le territoire par l'entrée du paysage, l'outil peut, de manière générale pour tout thème de planification paysagère :

- permettre de valoriser et prendre en compte les caractéristiques locales à travers une connaissance fine du territoire, pour apporter des réponses qui ne soient pas sans lien avec le contexte géographique et les acteurs locaux.
- réveler, mettre en évidence et montrer des dynamiques de toute sorte à l'oeuvre sur le territoire par le biais de leur expression dans les formes matérielles du paysage. En cela le paysage est un outil de compréhension.
- réunir et croiser différentes thématiques de l'aménagement territorial entre elles, par une approche transversale. Le projet paysager est alors facteur de cohérence.
- communiquer et sensibiliser à certains enjeux de façon efficace, notamment parce que les méthodes de représentations paysagères sont variées et s'adaptent au public visé. Le paysage sert alors de média.

Parce qu'il s'appuie sur une démarche de projet, le plan de paysage peut:

- ouvrir un débat public en apportant les moyens de réunir les acteurs entre eux et permettre à ces derniers de s'exprimer;
- impulser d'autres réflexions, projets ou politiques d'aménagement sur un territoire;
- mettre en oeuvre des actions en apportant des moyens financiers et techniques pour la réalisation effective de transformations volontaires du territoire.

Le paysage apparaît alors comme un apport d'éléments de réponse aux enjeux actuels du milieu agricole.
Le concept de paysage est un bon support de dialogue sur les pratiques agricoles, et en cela il répond à l'enjeu de compréhension des logiques agricoles héritées et de l'acceptation des nouvelles formes d'agriculture.
L'action sur le paysage dans sa dimension matérielle, le projet sur «l'objet» paysage, répond à l'enjeu de la qualité spatiale des activités agricoles, et permet la recherche de formes spatiales d'agriculture qui concilient les enjeux de production et les enjeux de la qualité du cadre de vie produit.

Afin que ces apports potentiels du projet de paysage puissent être efficaces dans le plan de paysage de la Communauté de Commune du Pays de Nay, la bonne mobilisation des agriculteurs, des décideurs et des habitants est indispensable. Les actions devront être ciblées à une échelle fine, et en lien direct avec enjeux spatialisés localement. La force du Plan de Paysage repose également sur son association avec d'autres projet territoriaux, et sa durée de vie dépendra de sa bonne appropriation dans d'autres dynamiques territoriales.

BIBLIOGRAPHIE

AMBROISE R., SANSON B., 2013, Nouveaux designs agronomiques pour produire autrement et améliorer le cadre de vie, In Paysages agricoles de l'après pétrole P86-95, revue passerelle n°9

DEFOS DU RAU J., 1944, *« La vallée de l'Ouzom et ses habitants »*, Revue géographique du Sud-Ouest, tome XX, p. 6-45.

DI MEO G.,SAUVAITRE C., SOUFFLET F., 2004, « Les paysages de l'identité (le cas du piémont béarnais, à l'est de Pau)», Géocarrefour [en ligne], vol. 79 n°2, mis en ligne le 25 octobre 2007, URL : http://geocarrefour.revues.org/639

DONADIEU P., 1996, Agriculture et paysages, Courrier de l'environnement de l'INRA, n°28

FOLLEA B. 2001 Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats, ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Paris 132p.

FOLINAIS C.,2006, Bilan plans de paysage, Rapport du stage de fin d'études effectué au bureau des paysages.

GAUTTIER M. (INAO), 2006, Appellation d'Origine Contrôlée et Paysages

GAUVRIT L., 2012, FRANCE. Quelques traits marquants de l'évolution des structures agraires au XXe siècle, Association pour contribuer à l'Amélioration de la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des Ressources naturelles (AGTER)

GUILLAUMIN A., 2008, Impact des pratiques agricoles et des bâtiments d'exploitation sur le paysage, Quels enjeux, quelles évolutions et quels outils de progrès pour l'agriculture en lien avec les nouvelles demandes sociales ?, Pratiques agricoles et paysage n° 05 p.12-4

HENRY D. (2012). «Entre-tenir la montagne» : paysage et ethnogéographie du travail des éleveurs en montagne pyrénèenne : hautes vallees du Gave de Pau, de Campan et d'Oueil-Larboust. Geography. Universite Toulouse le Mirail - Toulouse II.

HERVIEU B., 2002, La multifonctionnalité : un cadre conceptuel pour une nouvelle organisation de la recherche sur les herbages et les systèmes d'élevage, Fourrages 171, p. 219-226

JANIN C, 2015, Viande avec ou sans herbe ?, Revue Openfield n°5, juillet 2015

MORA O., 2008, Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030, INRA, 184 p

MOREL-DELAIGUE, 2003, Atlas des Paysages des Pyrénées Atlantiques.

PAPOZ J.-C.,1960, Enquête-pilote sur l'adoption de la culture du maïs hybride dans les Cantons de Nay (Basses-Pyrénées). In: Économie rurale. N°45, pp. 29-43.

PERRIER-CORNET P., 2002, « À qui appartient l'espace rural ? » Préface de HERVIEU B., Aube 137p.

SCoT du Pays de Nay, Diagnostic et enjeux, document provisoire en date du 01/06/15, 225p.

TOUMI S., VIDAL R., 2011, L'expertise paysagère à l'épreuve de l'espace agricole périurbain, aménager le cadre de vie ou nourrir le monde ? Sur Projet de Paysage [www.projetdepaysage.fr]

SITOGRAPHIE

[1] INSEE, 2010, En France, la croissance retrouvée des espaces ruraux reste limitée à sept régions
http://www.insee.fr/ page consultée en juillet 2015

[2] http://www.pac2015.fr/1er-pilier, page consultée en Août 2015

[3] http://agriculture.gouv.fr/paiements-decouples-paiement-vert page consultée en août 2015

[4] www.developpement-durable.gouv.fr/appel-a-projets-2013.html, consultée Juillet 2015

ANNEXE I
Carte de localisation du territoire de la CCPN
(Source : CAUE64)

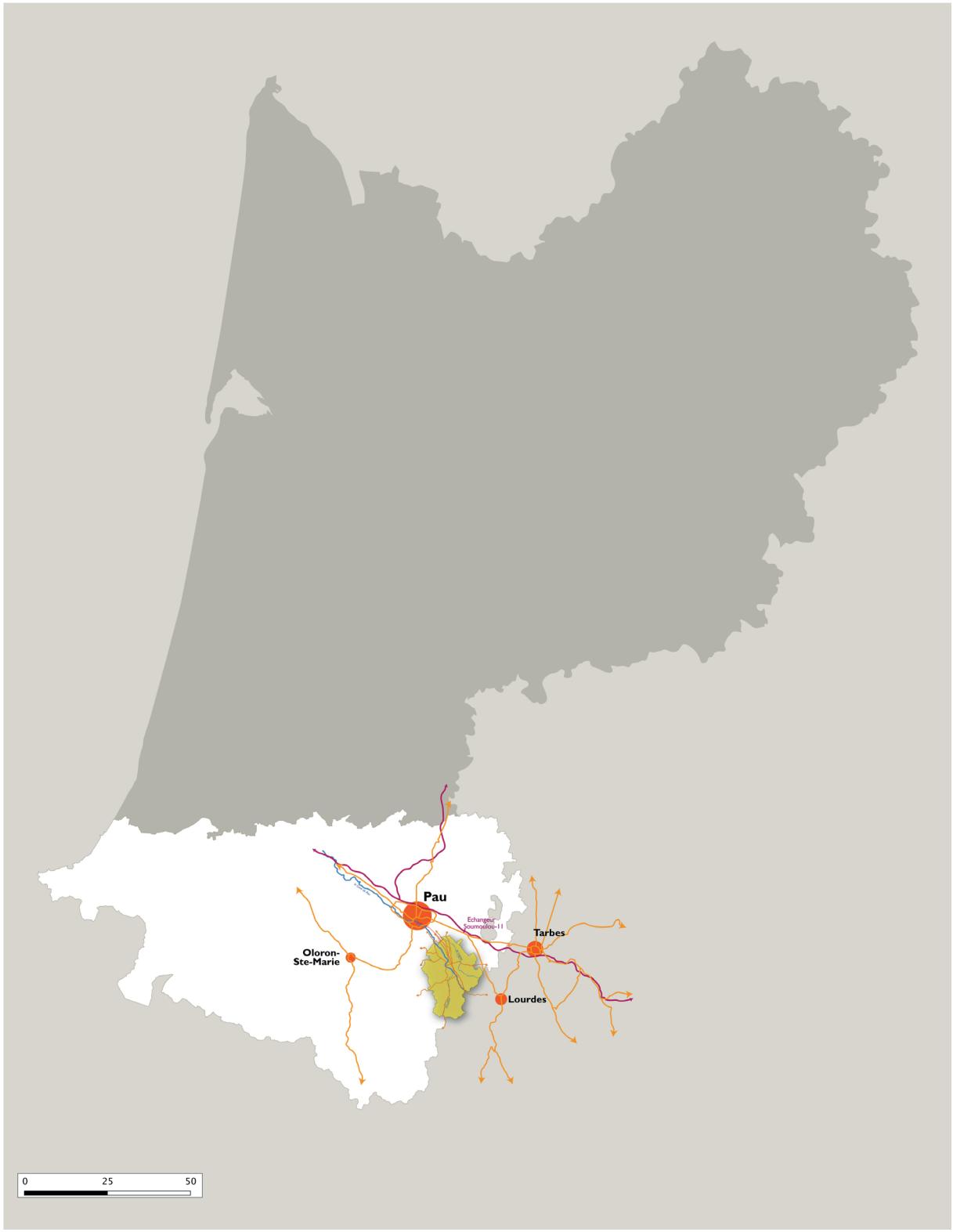

ANNEXE II
Relief, hydrographie et réseau routier du Pays de Nay
(Source : IGN, CAUE64)

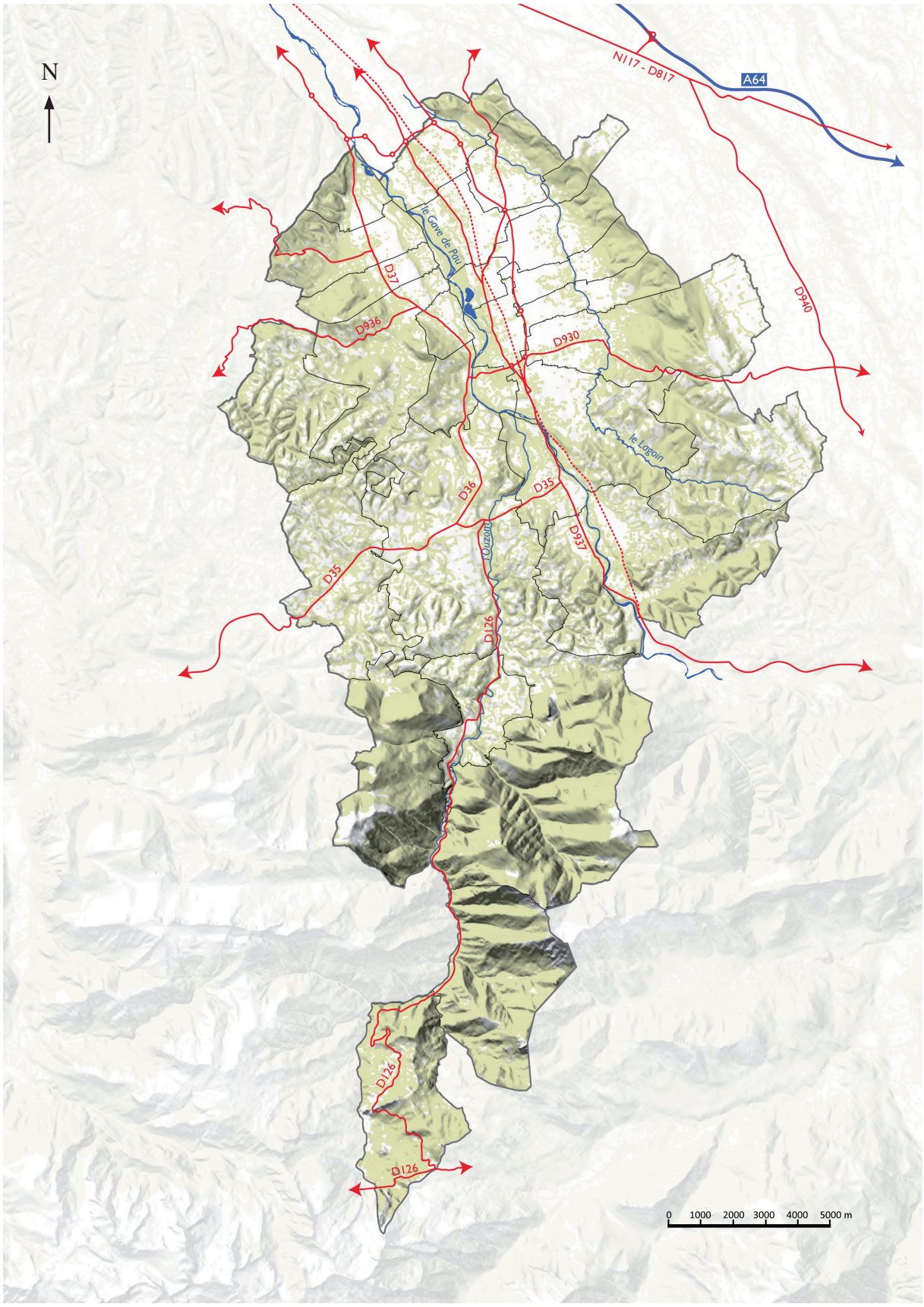

ANNEXE III
Détail des Unités Paysagères du Pays de Nay
(Source: CAUE64)

1 - Le Gave de Pau et ses saligues : corridor végétal associé au cours d'eau tranversant le territoire, cette entité se distingue par un système paysager singulier et discret : la saligue, à la fois riche en diversité biologique et d'une extrême vulnérabilité.

2 - La plaine du Gave et du Lagoin : plaine à la fois urbaine car support des lignes de villages et dudéveloppement récent de l'urbanisation, elle reste néanmoins dominée par les paysages de la culture du maïs produisant une succession géométrique de parcelles où l'arbre est absent.

3 - La vallée étroite : continuité de la plaine du Gave, elle est issue du changement de direction de ce dernier lors des différentes glaciations, cette vallée plus encaissée se présente comme une porte d'entrée dans le territoire dont les bastides de Montaut et Lestelle font office de port.

4 - Les coteaux boisés du Chemin Henri IV : par leur caractère boisé qui a su traverser le temps et pour une agriculture en partie tournée vers l'élevage, les coteaux du Chemin Henri IV se posent comme une entité marquant la frontière entre les deux grandes vallées alluviales (vallée du Gave de Pau et vallée de l'Ousse).

5 - Les coteaux de l'entre deux gaves : proches des premiers contreforts des Pyrénées, ces coteaux présentent des vallons aux pentes douces où se développent un paysage de bocages entre cultures et prairies. Le maillage complexe de haies et de bosquets est associé à une dispersion des unités agricoles dont le devenir pose question.

6 - Les contreforts de l'Ouzoum : expression du massif pyrénéen sur le territoire de l'intercommunalité. Cette entité se caractérise par un paysage de haute montagne avec son cortège de composants naturels (pics, vallées étroites), une activité agropastorale et un étagement de la végétation (prairie d'estives, forets...).

7 - Les enclaves de la vallée de l'Ousse : ancienne vallée du gave de Pau à mi hauteur entre le plateau de Ger et l'actuelle vallée du Gave de Pau. Elle présente un paysage agricole de champs ouverts où le maïs est omniprésent. Ce territoire ne représente qu'une infime partie du territoire du Pays de Nay.

ANNEXE IV
Evolution de la tache urbaine sur la CCPN de 1950 à 2010
(Source : SCoT du Pays de Nay)

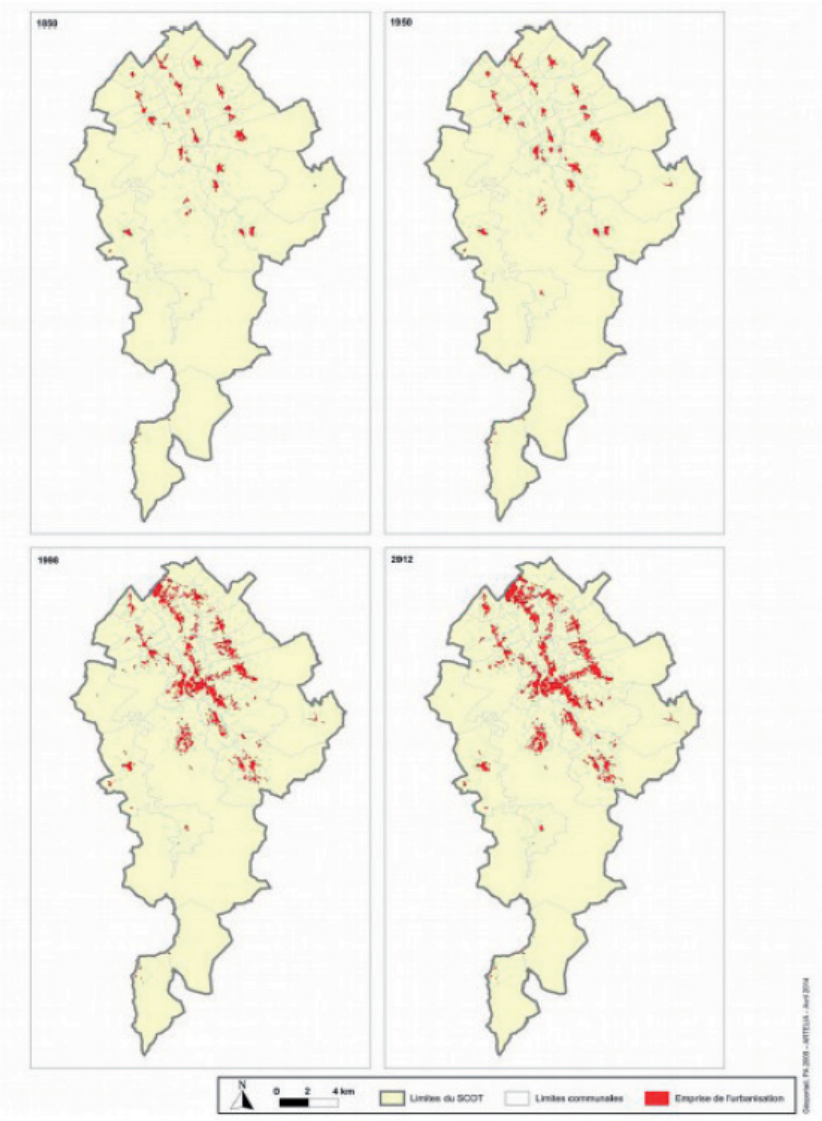

ANNEXE V
Carte des systèmes de cultures sur 24 communes de la CCPN
(Source CAUE 64)

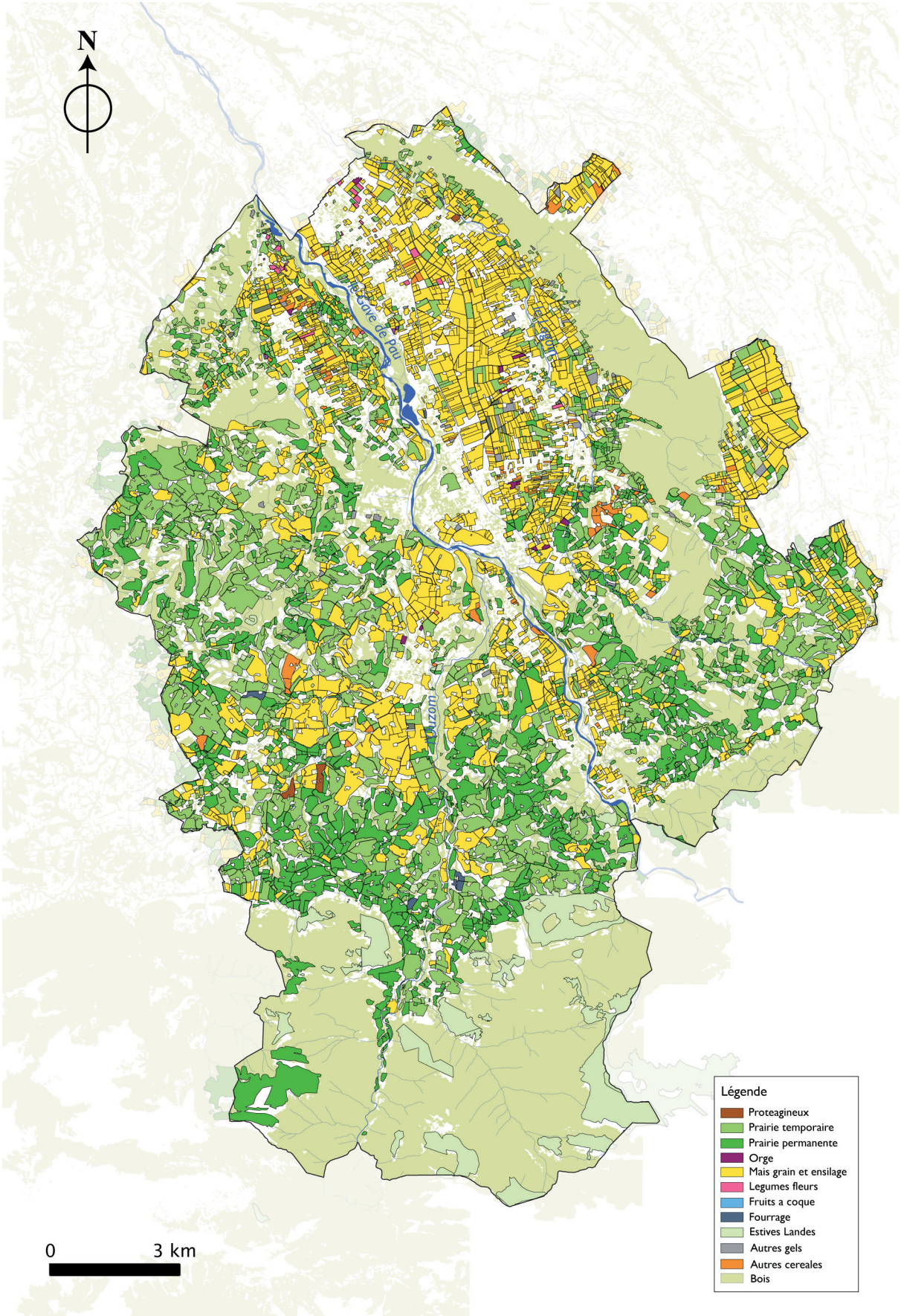

ANNEXE VI

Géomorphologie du secteur montagnard du la Communauté de Communes du Pays de Nay

(Source: HEARD, 2015)

Orientée **Nord/Sud**, la vallée de l'Ouzom présente une structure classique de **vallée d'avant-monts**. C'est une petite vallée secondaire traversée par un gave, longue d'environ 23 kilomètres depuis les sources dans le cirque du Litor jusqu'à son arrivée dans la plaine où l'Ouzom rejoint le Gave de Pau à Igon. Parallèle à la vallée d'Ossau, elle communique avec cette dernière par le **col d'Aubisque**, et avec les vallées du Lavedan par le **col du Soulor**, surplombé par les hautes crêtes des Taillades et dominé par le Pic du Gabizos.

L'Ouzom est un petit gave qui prend sa source au cirque du Litor avec la concentration des eaux au «*Cap Ouzom*». Il a peu d'affluents et un faible débit (son régime est de type fluvial et ne bénéficie pas d'apport par glacier).
La vallée présente donc un profil morphologique de **vallée fluviale en gorges en V.**

Le goulot d'étranglement formé par les **barres calcaires** des contreforts pyrénéens verrouille la haute vallée au niveau des résurgences de l'**Aygue Blanque** et l'**Aygue Nègre**. La vallée est alors très encaissée (le fond de vallée atteint environ 5Om de largeur) et les pentes des gorges sont abruptes, découvrant des parois rocheuses quasi-verticales.

En amont, la physionomie de la vallée s'élargit en altitude (1500-1800m), les pentes s'adoucissent et forment de **hautes surfaces planes** autour d'Arbéost et du col du Soulor. L'extrême Sud de la vallée est fermé par la chaîne du massif primaire pyrénéen.
En aval, le **défilé** ouvre la vallée progressivement entre les premiers contreforts des Pyrénées : Castet-Ousses, Castet-Mauheit, Soum de Camp Long, Pène de Cousset, Soum de la Brèque (altitudes <1000m), et l'Ouzom pénètre dans le **bassin d'Arthez d'Asson**, enrichi par les eaux de l'Arriousec. C'est la fin de la gorge et le gave trace des méandres entre les **collines de piémont** dont les sommets s'élèvent à environ 400m d'altitude. Passé Asson, l'Ouzom contourne la butte de l'Ermitage vers l'Est, longe le coteau et pénètre dans la **plaine du Gave de Pau**.

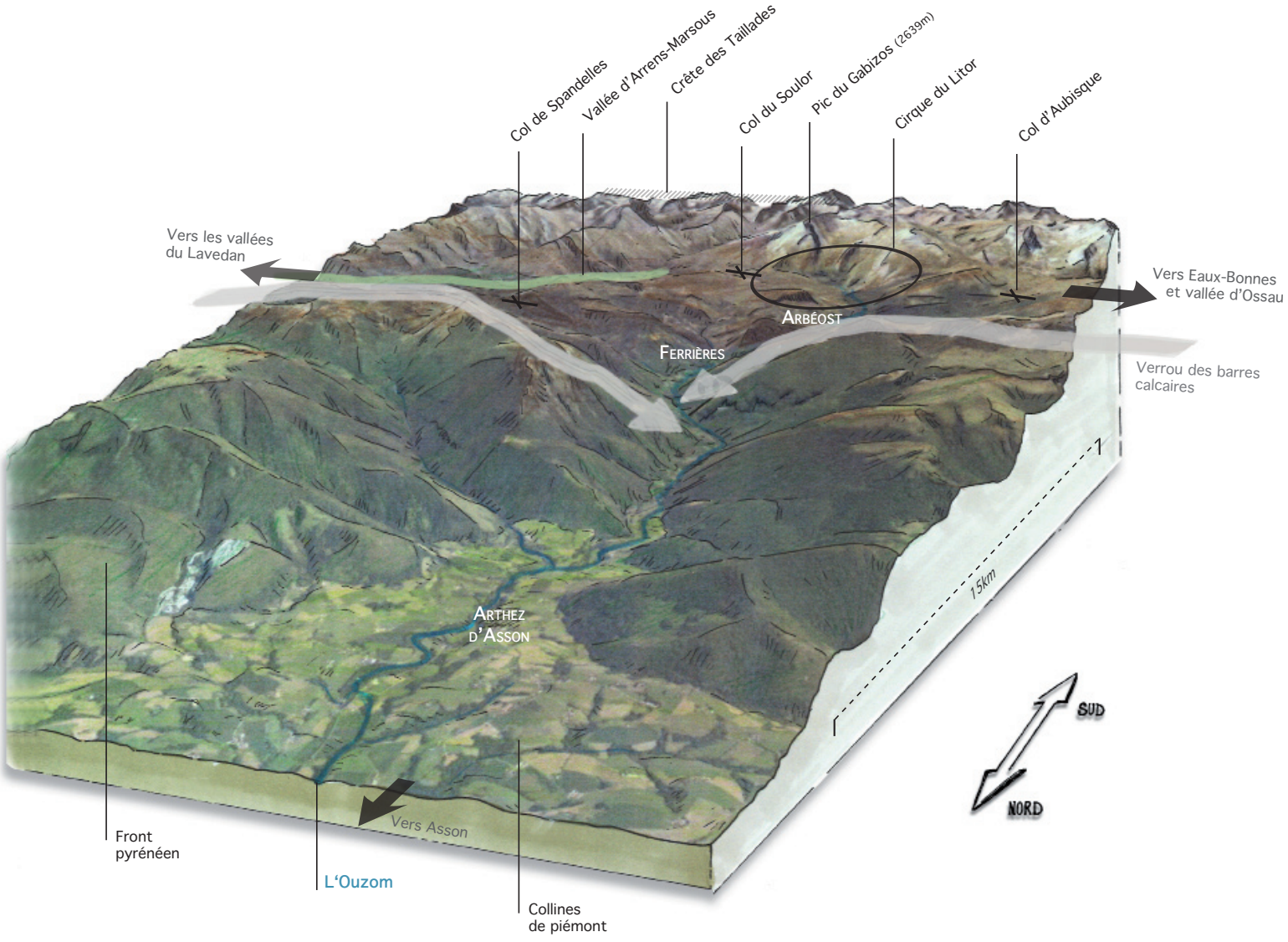

Bloc diagramme de l'organisation géomorphologique de la vallée de l'Ouzom

ANNEXE VII
Organisation en étage des vallées pyrénéenes
(Source: HEARD, 2015)

1 LE FOND DE VALLÉE

C'est dans cette zone que se sont implantés les **villages**, où l'**habitat permanent** et les sièges d'exploitation se regroupent sur les replats topographiques en bord de talweg, au dessus du gave. En vallée d'Ouzom, les bourgs d'Arbéost et Ferrières sont accompagnés de différents **hameaux** (les Bourinquets, Hougarou...). Autour des bourgs, on trouve les **prairies de fauche**, encloses, de propriété privée. Quelques parcelles ont pu être cultivées en périphérie des villages, mais ce n'est plus le cas en haute vallée de l'Ouzom, où le relief très encaissé et les changement des pratiques agricoles (activités d'élevage favorisées au détriment des cultures et de l'exploitation sylvicole) limitent la mise en culture des terres en fond de vallée.

2 LES QUARTIERS DE GRANGES

Les **zones intermédiaires** de montagne sont caractérisées par un secteur **bocager**, maillage de prairies de fauche et de pâtures. Elles regroupent le parcellaire privé composé des prairies de fauche attenant aux **granges foraines** et les espaces de pacage à utilisation collective (**bas-vacants**) On y retrouve des linéaires d'**arbres émondés** (souvent des frênes) utilisés pour la production fourragère.
Cet étage est caractérisé par la présence des granges foraines, dispersées dans les prairies ou parfois regroupées en hameaux. Les pentes sont structurées par la trame des **chemins** menant aux granges, les **rigoles d'irrigation** et les **murs de soutènements** qui créent une organisation des prairies en **terrasses**.
Les parcours intermédiaires y sont pâturés par les troupeaux en **inter-saison** (printemps et automne).

3 LES ESTIVES

Territoires de la haute montagne, les estives sont des **pelouses d'altitudes** pacagées par les troupeaux transhumants en période estivale. Ce sont des **milieux très ouverts** de landes ou pelouses herbacées qui constituent la base de la ressource pastorale pour les animaux. Ces surfaces agricoles communes sont gérées collectivement.
Les seuls éléments bâtis dipersés dans les estives sont les c**abanes pastorales**, habitats saisonniers et véritables outils de travail des bergers. Elles sont parfois accompagnées d'annexes et d'un enclos.
Les espaces d'estives représentent des surfaces très importantes au fond de la vallée de l'Ouzom, en amont d'Arbéost jusqu'au col du Soulor (environ **50% du territoire** communal) et sur les hauteurs de Ferrières.

4 LES ESPACES FORESTIERS

Au XIXe siècle, l'exploitation importante des versants par l'agro-pastoralisme réduit la surface forestière de la vallée. La **ressource en bois** constitue néanmoins un maillon complémentaire du système agro-sylvo-pastoral, et la couverture forestière fait l'objet de prélèvements intensifs pour le **charbon de bois**, la mâture et le bois d'oeuvre. Les espaces boisés sont privés ou collectifs, et leur aménagement dépend des usages locaux. En vallée de l'Ouzom, en lien avec l'activité sidérurgique, la forêt a beaucoup été exploitée pour la production de charbon. Les boisements sont principalement constitués de feuillus et situés à des altitudes inférieures à 1000m.

ANNEXE VIII
L'architecture traditionnelle liée à l'agropastoralisme
(Source: HEARD, 2015)

L'architecture traditionnelle liée à l'agro-pastoralisme

Les bâtiments de la haute vallée sont construits sur un modèle simple rectangulaire, avec des murs bâtis en pierre et une toiture à deux versants de forte pente couverte en ardoise.

Suivant les fonctions du bâti, on retrouve cette forme déclinée en grange ou maison d'habitation. Comme les surfaces agricoles, les espaces de vie sont organisés selon l'étagement et la saisonnalité des espaces pastoraux.

LA GRANGE

Entre village et estives, les granges foraines, ou *bordes* des Hautes-Pyrénées sont bâties en étroite relation avec les pentes. Elles sont construites pour abriter le cheptel et le fourrage.
Au rez de chaussée se trouve l'étable, surmontée par le fenil sous la toiture. Lorsque la pente est escarpée, la grange est encastrée dans le sol. L'implantation souvent perpendiculaire aux courbes de niveau permet un double accès à l'intérieur de la grange : au fenil par le haut et à la bergerie par le bas.
Les murs sont rarement enduits.
La grange constitue une unité agricole fonctionnelle, directement liée au pré de fauche attenant.

Grange foraine

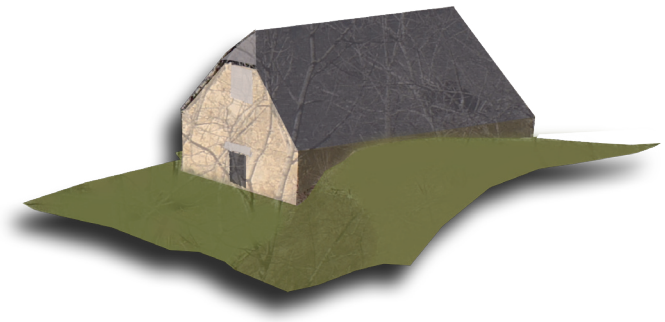

Maison d'habitation

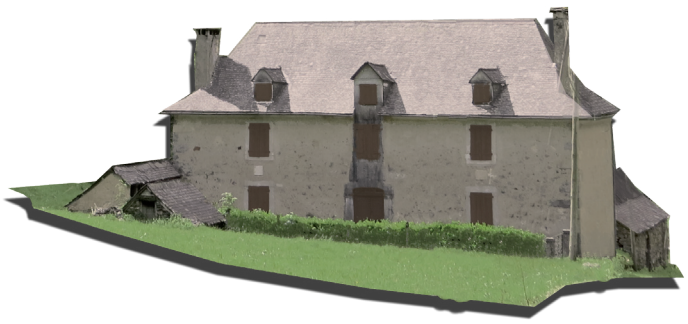

LA MAISON PAYSANNE

L'habitat permanent traditionnel est également en relation avec les activités agricoles. A l'origine les maisons paysannes accueillaient le bétail au rez-de-chaussée et l'habitation à l'étage.
Dans les villages d'Arbéost et Ferrières, on trouve de grosses maison rectangulaires, à toit à quatre pans ardoisés et à coyau, à deux niveaux et accompagnées d'annexes.
L'adaptation à la déclivité des terrains s'exprime parfois par des terrasses, murs et escaliers en pierre autour de la maison.

LA CABANE D'ESTIVE :

La cabane pastorale est l'outil de travail saisonnier des bergers. Les cabanes traditionnelles des estives du val d'Azun sont maçonnée en pierre sèches. Elles sont disséminées dans les espaces ouverts d'estives.

Cabane de berger

ANNEXE IX

Illustration du phénomène de progression forestière en vallée de l'Ouzom

(Source: HEARD, 2015)

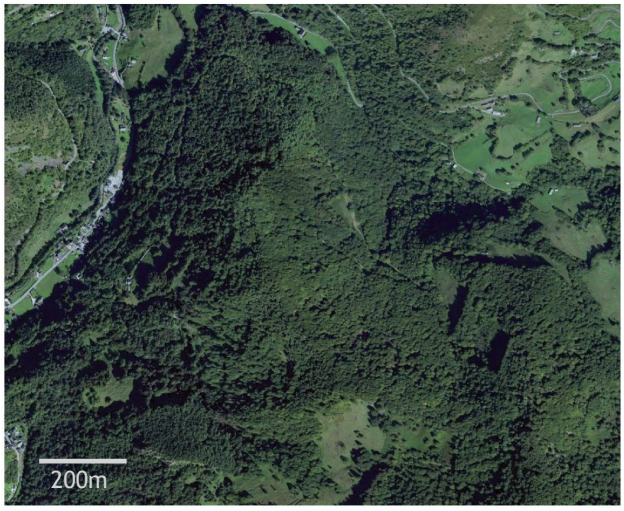

2010

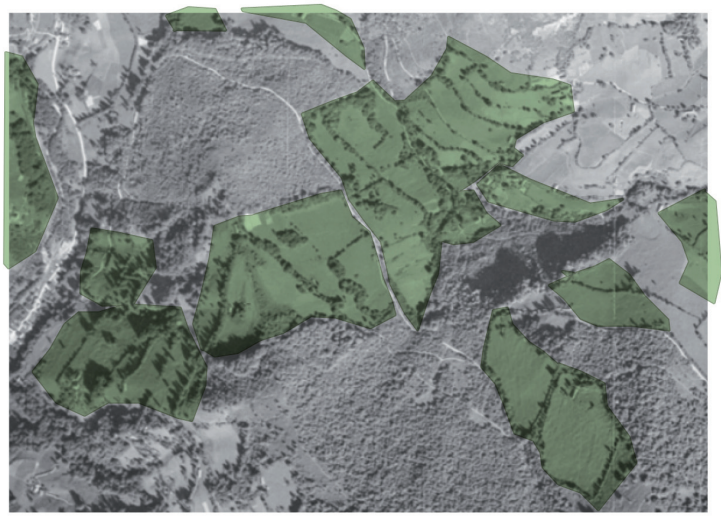

1958

▲ *Un exemple en vue aérienne d'abandon des surfaces en herbe au profit de la forêt : versants au Nord-Est du bourg de Ferrières.*
-> En 1958, un quart des surfaces de l'emprise de la photographie est constitué de parcelles bocagères, on distingue nettement le maillage des haies parallèles à la pente qui clôturent les prairies.
-> En 2010, la majorité de ces prairies se sont fermées, et au Nord-Est de la prise de vue, autour des parcelles encore en herbe, les contours du maillage de haies sont plus flous et s'épaississent.

▼ *Quelques exemples d'évolution rapide dans le paysage autour du bourg de Ferrières*

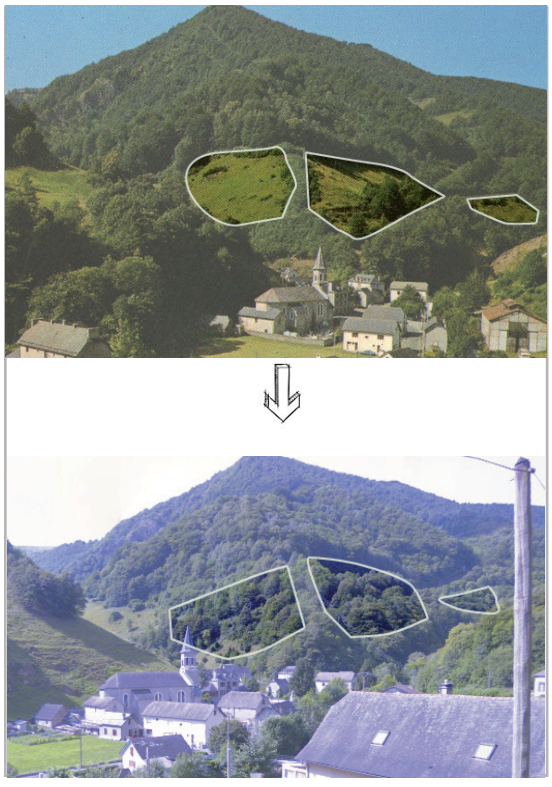

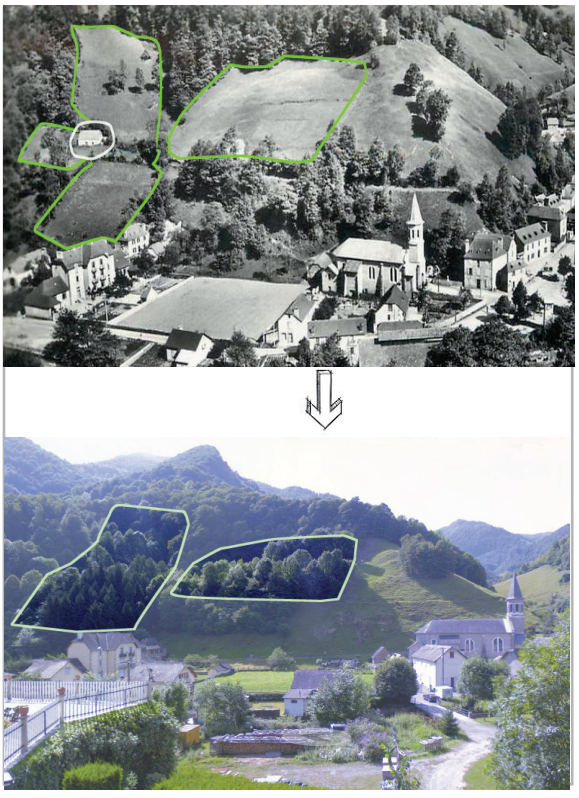

ANNEXE X
Organisation du casala
(Source : CAUE 64)

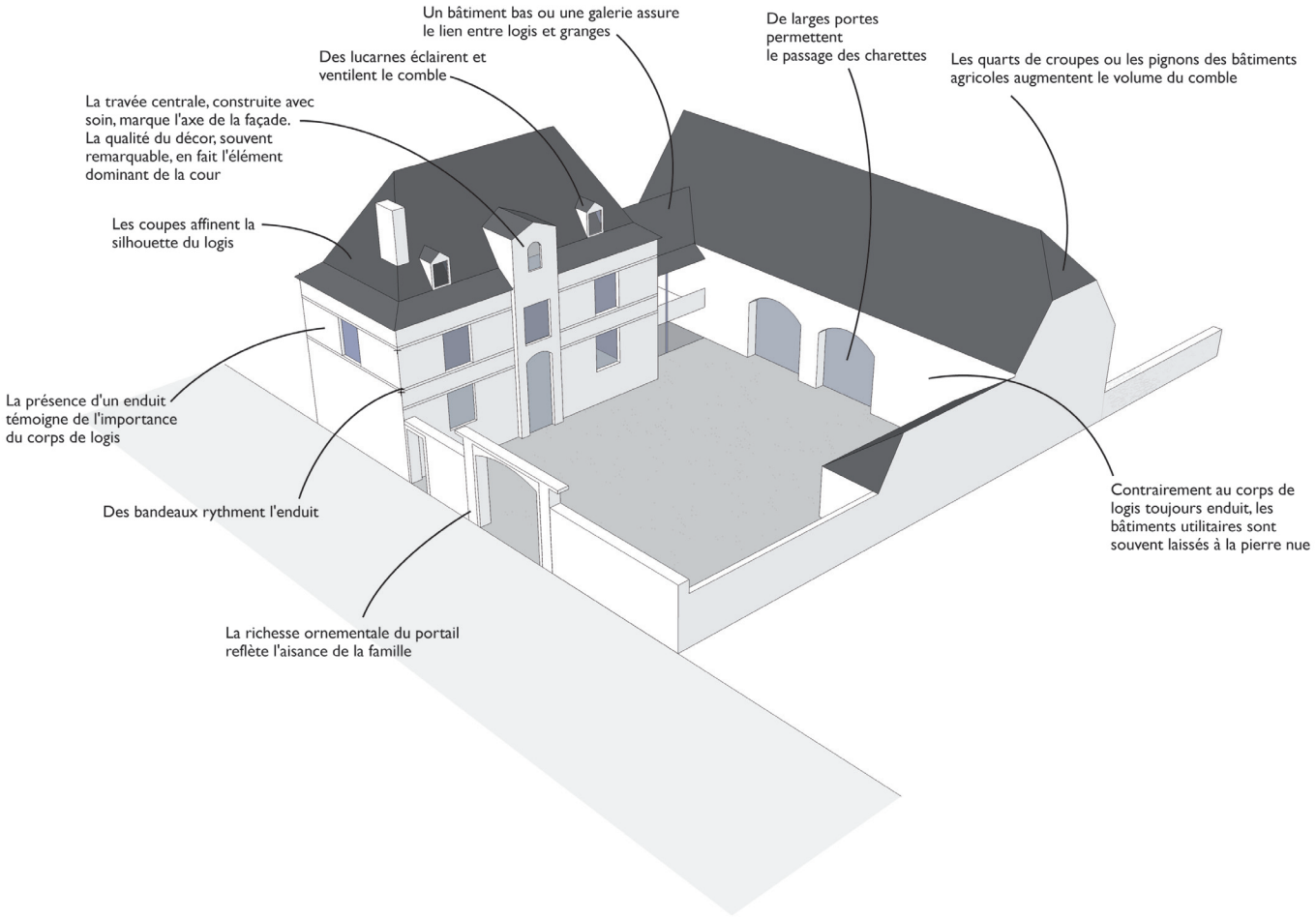

ANNEXE XI
Observation des évolutions de l'espace agricole de collines du bas Ouzom en photographies aériennes comparées
(Source: HEARD, 2015)

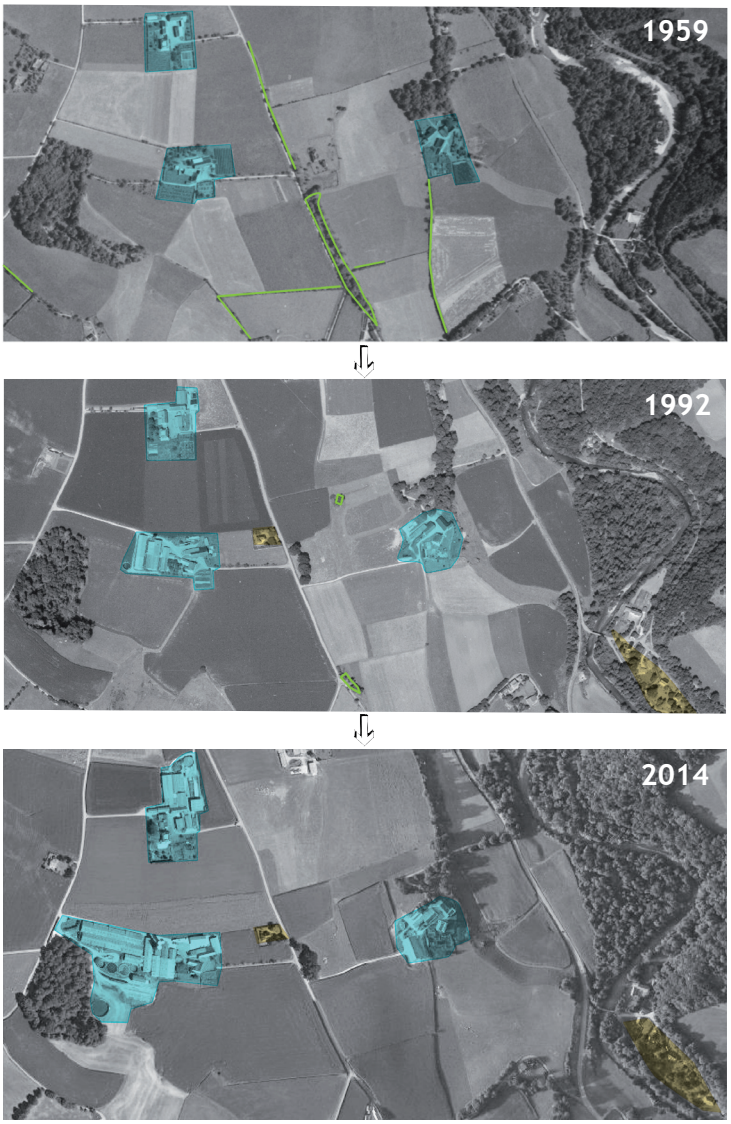

◄ OBSERVATION DES ÉVOLUTIONS DE L'ESPACE AGRICOLE DE COLLINES DU BAS OUZOM EN PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES COMPARÉES

Expansion des unités d'exploitation agricoles d'élevage

Extensions urbaines

Structures arborées supprimées

ANNEXE XII
Exemple de fiche de préconisation paysagère de la Charte Architecturale et Paysagère du Pays de Nay (Source: CAUE64)

Axe n°3- Pour préverver et valoriser le capital environnemental

Fiche n°3.5

Conserver et réimplanter un patrimoine arboré en plaine

OBJECTIFS DE LA CHARTE

- Eviter l'appauvrissement écologique et la frangmentation des principaux espaces naturels et des continuités écologiques.

- Favoriser le maintien de pratiques culturales locales identitaires et des motifs paysagers facteur de qualité et de diversité.

- Accompagner le développement urbain

CONTEXTE / ENJEUX

Quatre éléments contribuent plus particulièrement à la qualité paysagère et biologique des espaces agricoles de plaine malgré l'omniprésence du maïs : les haies arborés en pied de coteaux, les ripisylves, les arbres en alignement le long des voies et arbres isolés. Mais le patrimoine arboré peut également gêner les pratiques agricoles et être supprimés sans remplacement en un autre lieu, ce qui engendre une uniformisation des paysages peu propice à leur attrait et un appauvrissement de la biodiversité. Par ailleurs, le contexte socio-économique actuel est plus favorable aux cultures céréalières qu'à l'élevage, notamment laitier. La conservation et l'entretien des prairies sont devenus précaires, de même que les paysages qui les accompagnent.

RECOMMANDATIONS A&P

> Conserver en place les arbres lorsqu'ils sont porteurs de l'histoire rurale locale. Il peut s'agit, par exemple, d'une haie qui marque la limite ancienne d'une propriété, d'un arbre qui sert de repère pour se localiser...

> Conserver en place les arbres « monuments » remarquables par leur grand âge ou par leur rareté. Certains arbres sont remarquables par leur âge et la pérennité de leur remplacement au cours des siècles. Lorsqu'un seul arbre subsiste dans un vaste horizon agricole, l'importance de son maintien en est accrue.

> Conserver en place les arbres à la qualité d'une perspective. Certains arbres masquent un équipement disgracieux à partir d'itinéraires de loisirs, d'autres soulignent une belle perspective et la mettent en valeur.

> Conserver en place les cours d'eau et leur ripisylve, qui constitue une structure paysagère importante ainsi que les biotopes riches impossible à reconstituer en un autre lieu. Il s'agit notamment des prairies humides le long des cours d'eau, ainsi que les maillages bocagers. Les chemins enherbés, bordés d'une haie de part et d'autres, forment des biotopes propices aux insectes, aux papillons, et à leur chaîne alimentaire, intérêt renforcé si les haies sont ponctuées de vieux chênes. La reconstitution d'un linéaire paysager pittoresque au sein d'un labour, qui se double d'une richesse biologique, peut nécessiter de nombreuses années. Aussi, un arbitrage judicieux est nécessaire entre les enjeux pour la production agricole, et les enjeux environnementaux et de loisirs.

> Repositionner les éléments paysagers pour faciliter le travail agricole, tout en conservant la trame d'arbres. Certains espaces disposent d'une trame d'arbres encore relativement riche et diversifiée, qui confère au paysage sa beauté, son attrait, sa richesse biologique et cynégétique. Cette trame peut être adaptée aux contraintes agricoles,mais son maintien global est souhaitable, notamment le long des itinéraires de découverte et dans les perspectives sensibles.

L'appui d'un arbre isolé

Un maillage de haies disloquées

Fiche n°3.5 - Assurer la protection des grandes entités agricoles support de la T.V.B du SCoT

ANNEXE XII
Questionnaire de l'enquête Plan de Paysage. (Source: CAUE64)

Plan paysage du Pays de Nay 2013-2015

Le plan de paysage exprime un projet de territoire et permet à un ensemble de communes et d'acteurs d'assurer une meilleure cohérence entre leurs décisions de protection, de gestion et d'aménagement sur un paysage donné.

Enquête - Acteurs du territoire - AOUT / DECEMBRE 2014

Ce questionnaire a pour objectif de cerner **les grands enjeux liés à l'évolution de nos paysages.** Le diagnostic de la Charte Architecturale et Paysagère n'étant pas exhaustif, votre participation permettra de l'affiner, et parallèlement, il servira à nourrir le projet stratégique pour notre territoire (SCOT* du Pays de Nay).

Ce questionnaire peut être complété partiellement et/ou de manière anonyme, si vous le souhaitez.

Il est à remettre avant **le 12 Décembre 2014**, directement au CAUE 64** qui nous épaule dans ce projet soit : par courriel : **contact@caue64.fr**, ou courrier à l'adresse suivante : 4 place Reine Marguerite 64000 PAU

Merci d'avance.

Christian PETCHOT-BACQUÉ
Président de la Communauté de communes du Pays de Nay

1. Décrivez en 5 mots les paysages du Pays de Nay.

2. Il y a peut-être autour de chez vous un endroit, un lieu ou un paysage que vous appréciez particulièrement. Pourriez-vous en quelques mots le décrire en précisant ce qui vous plaît ?

3. Au fil des années ce territoire a vraisemblablement changé. Pourriez-vous donner des exemples de paysages ou de lieux qui se sont déteriorés, et préciser en quoi ?

4. De la même manière, pourriez-vous donner des exemples de paysages ou de lieux qui se sont améliorés, et préciser en quoi ?

*** SCOT : Schéma de COhérence Territoriale**
****CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement :**

ANNEXE XIV

Cartographie des enjeux paysagers spatialisés de l'unité «Vallée de l'Ouzom » (Source: CAUE64)

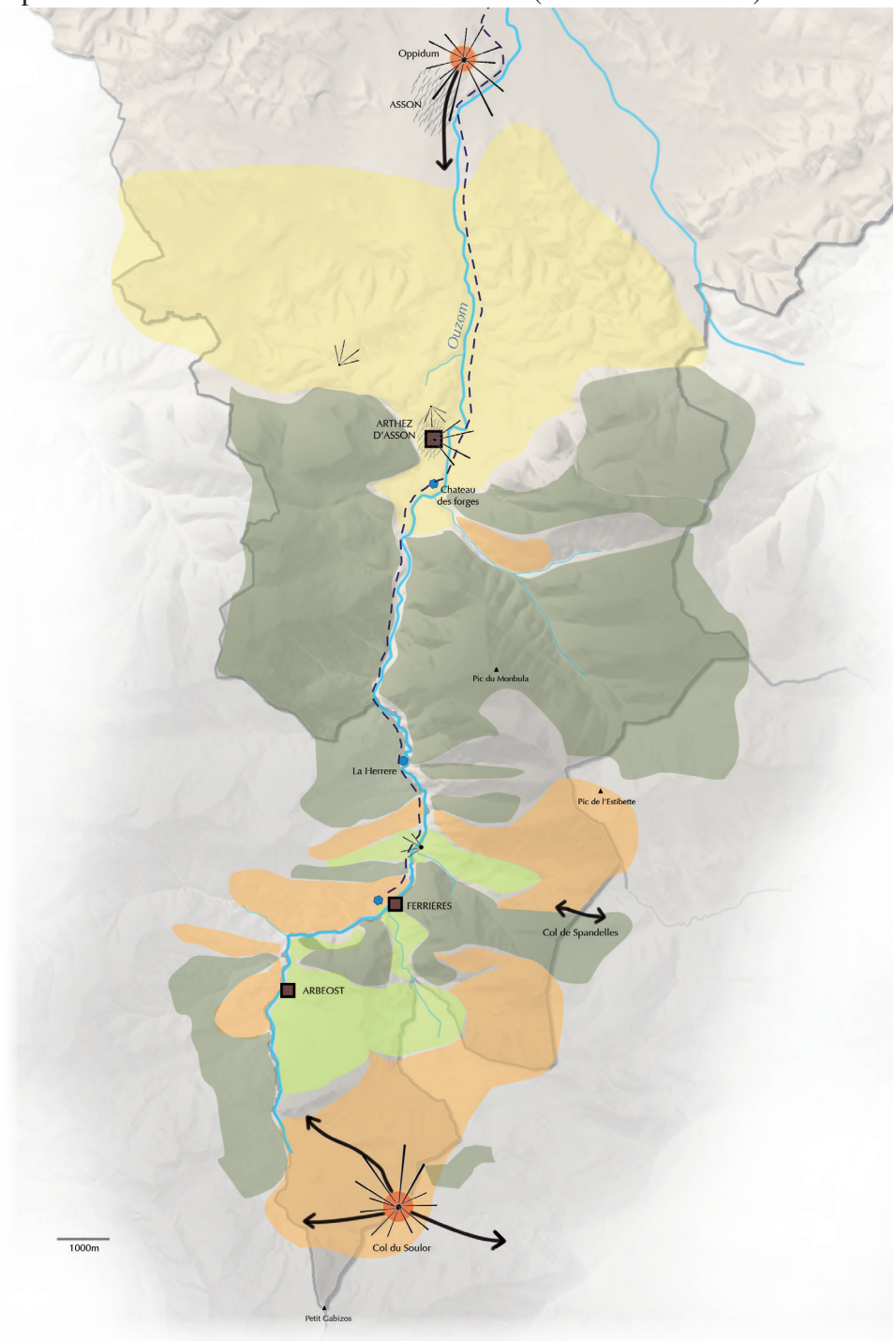

A / Affirmer la vallée de l'Ouzom comme porte d'entrée sur les territoires et renforcer le lien entre paysages d'altitude et paysages de plaine.

- Valoriser les deux sites «portes d'entrée»
- Promouvoir l'ouverture vers la vallée
- Développer les opportunités de points de vue
- Renforcer les itinéraires parcourant la vallée

B / Assurer le maintien des paysages agro-pastoraux et de la qualité des espaces naturels.

- Pérenniser l'exploitation des estives et développer l'agritourisme
- Préserver l'ouverture des zones intermédiaires et le patrimoine associé
- Optimiser la qualité de l'environnement forestier
- Accompagner le dynamisme des paysages d'élevage du piémont

C / Veiller à la cohérence des paysages villageois et faire vivre le patrimoine vernaculaire.

- Proposer des espaces publics de qualité dans les bourgs
- Controler les extensions urbaines et leur implantation dans les pentes
- Identifier les opportunités de requalification des patrimoines industriels
- S'appuyer sur l'histoire minière de la vallée pour valoriser la traversée

UNITÉ PAYSAGÈRE

VALLÉE ÉTROITE

La pointe de la plaine de Nay

Communes de l'unité

Igon
Coarraze
Lestelle-Bétharram
Montaut

L'unité de la vallée étroite correspond à un resserrement de la plaine du Gave de Pau, depuis le verrou du coteau de Coarraze jusqu'au passage entre les villages de Montaut et Lestelle-Bétharram, à la limite avec la Bigorre (Hautes-Pyrénées). Large d'environ deux kilomètres et encadrée par les unités des coteaux boisés et des collines du piémont au sud, elle concentre les axes de passage (voie ferrée, axes routiers, chemin de pèlerinage...).
Les paysages y sont ceux d'une agriculture de plaine alluviale. Cette unité est caractérisée par la grande singularité de son patrimoine architectural, religieux et urbain. Bastides, châteaux et lieux de culte témoignent de la position stratégique du site.
Le sud de l'unité regarde vers Lourdes et le Lavedan.

CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

▲ *Plaine de Bas en maïsiculture et coteaux boisés en second plan.*

▲ *Paysage villageois de bastide.*

- Une plaine étroite cadrée par les coteaux

Le relief boisé et paturé des coteaux et collines de piémont contraste avec l'horizontalité de la plaine dont les parcelles sont majoritairement cultivées en maïs. Les nombreuses routes qui suivent les crêtes des coteaux offrent de remarquables ouvertures visuelles sur la vallée étroite et le massif pyrénéen en toile de fond. L'espace restreint de la plaine concentre les réseaux, l'urbanisation et l'activité agricole. Cette concentration en fait un espace vulnérable sur le plan paysager.
A l'Est de Montaut, la petite vallée de la Mouscle s'enfonce dans les coteaux et offre un visage verdoyant, souligné par le massif de feuillus de la forêt classée de Mourle.

- L'eau comme élément paysager structurant

Le gave de Pau et ses méandres sont un axe fort dans le paysage de la plaine. Le cordon boisé qui l'accompagne apporte un aspect sauvage au fond de vallée. Ses deux franchissements aux extrémités de l'unité (pont de Coarraze et pont de Lestelle-Bétharram) sont deux évenements dans la traversée de l'unité. L'eau canalisée est également très présente et les petits ouvrages hydrauliques structurent les paysages urbains.

- Des patrimoines urbains et d'architecture singuliers

Implantés sur des sites stratégiques, les villages de la plaine présentent des formes urbaines remarquables : structure de bastides pour Montaut et Lestelle, situation en bord de coteau pour Coarraze et confluence de l'Ouzom et du Gave de Pau pour Igon. Ces villages possèdent un patrimoine de châteaux qui sont des éléments repères forts dans le paysage.
Enfin le lieu de pelerinage de Notre-Dame de Bétharram et son architecture singulière constituent un site paysager remarquable, témoin de l'histoire religieuse des lieux.

Une plaine alluviale étroite encadrée par les coteaux

DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION

- Une très forte dynamique de diffusion de l'habitat au sein de l'espace agricole de plaine

L'observation en photographies aériennes comparées met en évidence l'ouverture à l'urbanisation d'environ 100 ha de terres entre 1960 et les années 2010, soit près de 1/7ème des surfaces de plaine de l'unité.
Ce développement s'effectue principalement le long des axes routiers sans lien avec les enveloppes urbaines existantes.
Les typologies architecturales et de formes urbaines constituées par les lotissements ne répondent plus aux logiques du territoire.
Cette dynamique dans un espace resserré de plaine soulève de forts enjeux en terme de consommation d'espaces agricoles riches, de perte de cohérence paysagère et de dégradation de points de vues sur les éléments remarquables du paysage.

▲ *Les extensions pavillonaires ne rendent plus lisible le point d'appel paysager du sanctuaire de Bétharram au bout de l'axe Montaut-Lestelle.*

- Quelques éléments du paysage agricole en mutation

Si les figures arborées sont encore bien présentes dans le paysage de fond de vallée, de la même manière que dans la plaine de Nay, les évolutions de l'agriculture ont induit l'effacement progressif des linéaires de haies en limite plaine/coteau. Le parcellaire s'est agrandi et spécialisé au profit du maïs. Les murets en galets des limites de parcelles ont tendance à disparaître.

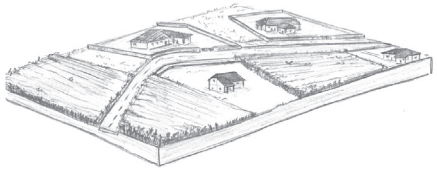

▲ *Une forte imbrication du développement urbain et du parcellaire agricole dans la plaine, le long des axes routiers.*

SYNTHÈSE DES ATOUTS

Vue sur Montaut, le coteau de Lestelle et les Pyrénées, depuis la vallée de la Mouscle

- De nombreux **héritages architecturaux** singuliers et de grande qualité, constituant un patrimoine riche à valoriser (sanctuaire de Bétharram, château de Coarraze...);
- Des implantations et formes urbaines de villages héritées très spécifiques, qui peuvent servir de base à un tissu urbain et des espaces publics de grande qualité.
- Des espaces au caractère **naturel** accessibles et de qualité, supports d'une valeur écologique et d'activités de loisirs : présence forte de la **forêt** des coteaux, promenades le long du **gave de Pau** et traversées, sports d'eau vive.
- Des paysages dont la découverte est facilitée par de très nombreux panoramas depuis le relief environnant: points de vue hauts et fenêtres visuelles depuis les coteaux, petites routes sur les crêtes qui donnent à voir la plaine et les pyrénées.

ENJEUX

A/ ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN POUR ÉVITER LA DÉSTRUCTURATION DU TERRITOIRE ET DES PAYSAGES DE L'UNITÉ.

B/ RENFORCER LA MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES ARCHITECTURAUX ET URBAINS.

C/ VALORISER ET MAINTENIR LES QUALITÉS PAYSAGÈRES ET BIOLOGIQUES DE LA NATURE DE PROXIMITÉ.

ANNEXE XV
Fiche synthétique du diagnostic paysager de l'unité vallée étroite (Source: CAUE64)

ANNEXE XVI
Tableau des enjeux et propositions d'actions pour l'unité «vallée de l'Ouzom»

ENJEU	OBJECTIFS	PROPOSITIONS / EXEMPLES D'ACTIONS	
A Affirmer la vallée de l'Ouzom comme porte d'entrée sur les territoires et renforcer le lien entre paysages d'altitude et paysages de plaine.	Mettre en scène les **attraits paysagers remarquables** de la montagne, moteurs du potentiel de développement de la vallée.	- Intégration d'une étude paysagère au projet de développement touristique. - Création d'un lien entre les itinéraires cyclistes et pédestres de la basse vallée et le cyclisme de montagne. - Aménagement d'espaces de haltes jallonant la traversée de la vallée (au départ de sentiers de randonnée, à proximité des bourgs, aux points de vue d'interêt, sites de cascades, ponts...) - Exploitation du potentiel du site de l'oppidum d'Asson pour communiquer sur les paysages du Pays de Nay et donner à voir la vallée. (réalisation d'un support pédagogique, amélioration de l'accès au site, plan de gestion pour garder le panorama ouvert...)	
	Conforter le **col du Soulor** en tant qu'**ouverture** sur le territoire, à travers un projet en lien avec l'identité paysagère du lieu.		
	Développer les opportunités de **points de vue** et de lecture du paysage depuis la basse vallée, en complément des **panoramas** de haute montagne.		
	Permettre la découverte d'**itinéraires** de la vallée jusqu'aux sommets et faciliter les alternatives aux ascensions rapide par la voiture.		
B Assurer le maintien des paysages agro-pastoraux et de la qualité des espaces naturels.	Pérenniser les **espaces ouverts** en soutenant les **pratiques pastorales**, avec une attention particulière pour les espaces intermédiaires et le patrimoine associé (maîtrise du foncier, préservation des savoir-faire, développement de la filière).	- Accompagnement des restaurations de granges foraines (en résidence ou en outil agricole) - Opérations d'aide à l'entretien des surfaces exploitées (fauche manuelle, débroussaillage...) - Identification et inscription dans les documents d'urbanisme des éléments paysagers à conserver. - Organisation d'une transmission des savoirs-faire spécifiques (constructions, murets en pierre sèche,...) (stages, chantiers écoles...) - Encouragement aux installations d'éleveurs en montagne (outils fonciers..) - Développement des opportunités d'activités d'agri-tourisme - Recherche des opportunités et faisabilité de la filière bois - Soutien aux agriculteurs dans leur démarches de qualité paysagère à l'echelle de l'exploitation - Mise en place d'un programme de gestion du bocage	
	Exploiter la complémentarité entre les deux activités économiques essentielles du territoire : **l'agriculture et le tourisme**.		
	Optimiser la qualité de l'**environnement forestier** (valorisation de la ressource et pratiques de gestion respectueuses des paysages).		
	Accompagner le dynamisme des **paysages d'élevage** du piémont (anticiper l'intégration du bâti d'exploitation, travailler sur une structure bocagère de qualité).		
C Veiller à la cohérence des paysages villageois et faire vivre le patrimoine vernaculaire.	Proposer des **espaces publics** de qualité, en s'appuyant sur les caractères montagnards des sites (notamment le patrimoine spécifique).	- Recensement du petit patrimoine montagnard et opérations d'entretien - Promotion des documents d'urbanismes intégrant les principes d'implantation urbaine dans les pentes - Repérage et utilisation des séquences de l'ancien tracé du chemin de fer de Baburet comme cheminements doux - Valorisation des moulins et canaux le long du gave - Aménagement de points de vue sur les éléments bâtis remarquables (château des forges à Arthez...) - Recherche d'une nouvelle destination pour le patrimoine indutriel en friche (exemple des usines Berchons à Nay) - Soigner les entrées de villages	
	Prendre en compte la **logique des organisations** urbaines héritées et composer avec le relief dans les projets d'aménagement.		
	Identifier et valoriser les opportunités de valorisation et requalification des **patrimoines industriels** de la vallée.		

	Diplôme : Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Ingénierie des Territoires Enseignant référent : David Montembault
Auteur(s) : Pauline HEARD Date de naissance* : 25/12/1991	Organisme d'accueil : Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement des Pyrénées-Atlantiques Adresse : 4 place Reine Marguerite, 64000 PAU Maître de stage : Xalbat Etchegoin
Nb pages : 42 Annexe(s) : 16 Année de soutenance : 2015	

Titre français : Quels apports d'une démarche de Plan de Paysage aux enjeux des espaces agricoles d'un territoire ? Le cas d'une communauté de communes béarnaise.

Titre anglais : Which are the contributions of a local landscape plan project to agricultural areas concerns ? Study case of an intercommunal group in the Béarn region.

Résumé (1600 caractères maximum) :

Le contexte des territoires ruraux, de la « campagne » française, évolue sous l'influence de différents facteurs (politiques, sociaux, démographiques, techniques…). Les paysages sont au cœur de ces transformations rurales et agricoles, par la recomposition des formes physiques du paysage produites d'une part, et d'autre part par la modification des perceptions, des attentes et des valeurs qui leur sont associées. La communauté de commune du Pays de Nay, située sur le piémont pyrénéen béarnais, s'est engagée en 2013 dans une démarche de plan de paysage pour son territoire. La réflexion développée ici s'inscrit dans le contexte de l'expérience de ce projet et choisit, parmi les divers enjeux paysagers de la zone d'étude, d'analyser les paysages agraires et la manière dont l'outil « plan de paysage du Pays de Nay » répond aux défis de ces espaces. Le socle physique du paysage du territoire est porteur de pratiques agricoles variées associées à des enjeux paysagers très divers. L'approche paysagère et la démarche de projet territorial du plan de paysage peuvent permettre d'apporter des éléments de réponse aux enjeux des paysages de l'agriculture, sous réserve d'une bonne appropriation de l'outil par les acteurs concernés et de l'opérationnalité de sa mise en oeuvre.

Abstract (1600 caractères maximum) :

Under the influence of many different factors (social, political, demographic, technical...), rural areas' context of french countryside evolve. Landscapes are at the centre of those rural and agricultural transformations, on one hand through the reorganization of producted landscapes' physical components, on the other hand through changes in the expectations, perceptions and values that are given to them.
Located at the foot of the Pyrenean moutains, the region of Nay 's intercommunal group joined a landscape planning project concerning its territory.
The present study uses this project experience as a framework and choose, among other landscape issues of the area, to analyse agricultural landscapes and the way in which the landscape planning procedure answers the challenges carried by these spaces. Several diverse agricultural activities take place on the landscape landform, and they raise many different issues.
The landscaping approaches and the project process of the landscape plan tool may bring some answers to agricultural landscapes issues, depending on its good integration by local stakeholders and the operational character of its applications.

Mots-clés : paysage agricole, plan de paysage, espace rural, agriculture, Pays de Nay

Key Words: agricultural landscape, landscape planning, rural area, agriculture, Nay's region

* *Elément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires*